



En partenariat



Webinaire « Mobilités et intercommunalités » Nouvelle donne des politiques de déplacements

Le 27 novembre 2020, de 10h à 12h

Les intercommunalités d'Occitanie sont conviées à échanger sur les évolutions à venir en matière de transport et de solutions de mobilité suite à la Loi d'Orientation des Mobilités. Quelles peuvent être les implications de la prise de compétence ? Comment traiter des sujets aussi divers que les liaisons inter-territoires, la connexion aux sites d'activités ou encore les coûts des mobilités pour un territoire peu dense ? Quelles solutions innovantes pour les territoires ruraux, pour la protection de l'environnement ... ?

Ce temps d'échanges dressera, au-delà de l'état des lieux, des pistes d'actions concrètes en terme de financement, d'ingénierie et de partenariat pour organiser les nouvelles mobilités sur les territoires.

Objectif :

- Préciser le cadre juridique de la loi d'orientation des mobilités (loi LOM) ;
- Présenter les conséquences dans l'organisation générale des déplacements à l'échelle régionale et dans la mise en œuvre des actions portées par les intercommunalités à travers la prise de compétence ou non ;
- Valoriser les initiatives locales existantes et futures des communautés en termes de mobilités.

Programme prévisionnel :

- **10h : Ouverture**
- **10h05 : La Loi d'Orientation des Mobilités et son impact pour les communautés**
 - Eléments de cadrage et d'actualité
Raphaël Meyer, conseiller juridique de l'AdCF
Bertrand Macé, conseiller transports et énergie de l'AdCF
- **10h50 : Financement, ingénierie, partenariat : quel accompagnement des intercommunalités ?**
 - Présentation de France Mobilité : la plateforme collaborative (porteurs de projet, solutions de mobilité, aides et financements) ; la cellule d'appui à l'ingénierie en Occitanie
 - Accompagnement Cerema (partenariats : évaluation, suivi d'expérimentation, planification et stratégie de mobilités)
Benjamin SAUBION, responsable d'études mobilités, CEREMA
 - L'échelon départemental comme facilitateur de mobilité : du Pack Hérault Mobilité inclusive aux conventions "Hérault Mobilités"
Stéphane Loubié, responsable Mission Mobilité Durable au Conseil Départemental de l'Hérault
- **11h15 : Les nouvelles solutions de mobilités dans les territoires**
 - PETR du Lunévillois
Odile BEGORRE – MAIRE, directrice du PETR du PAYS DU LUNEVILLOIS
 - SCoT de la Vallée de l'Ariège
Amandine COUREAU, directrice du syndicat mixte du SCoT de la vallée de l'Ariège
 - Une intercommunalité (en cours de confirmation)



Mobilités et intercommunalités

Nouvelle donne des politiques
de déplacement

RÉGION OCCITANIE

UN WEBINAIRE EN PARTENARIAT ADCF / ADGCF / CNFPT



La loi d'orientation des mobilités

Cadrage juridique

LES AOM DE DROIT COMMUN

→ Sont AOM selon les dispositions du droit commun :

- les communautés de communes si le transfert de la compétence a été effectué (selon les conditions ci-dessous indiquées) ;
- les communautés d'agglomération (CGCT, art. L. 5216-5) ;
- les communautés urbaines (CGCT, art. L. 5215-20) ;
- les métropoles de droit commun (CGCT, art. L. 5217-2) ;
- la région dans le ressort territorial des communautés de communes non compétentes, à compter du 1er juillet 2021 (C. transp., art. L. 1231-3)
- etc.

→ Peuvent notamment être AOM après transfert de compétence d'autorités préalablement AOM, les syndicats mixtes fermés et ouverts ou encore les PETR.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE MOBILITÉ AUX CC

- *1^{ère} étape* : Le conseil communautaire devra adopter une délibération à la majorité absolue des suffrages exprimés avant le 31 mars 2021 et notifier cette délibération à chaque maire (Ord. n° 2020-391 du 1^{er} avr. 2020, art. 9, modifiant le III de l'art. 8 de la loi n° 2019-1428 du 24 déc. 2019 d'orientation des mobilités).

- *2^{ème} étape* : À partir de cette notification, les conseils municipaux des communes membres auront trois mois pour délibérer dans les conditions habituelles de majorité. À l'issue du délai, l'accord portant sur le transfert doit avoir été exprimé par la majorité requise concernant la création d'un EPCI (CGCT, art. L. 5211-17 renvoyant à l'article L. 5211-5 du même code). Deux hypothèses peuvent alors se présenter :
 - soit le préfet prend un arrêté actant du transfert de la compétence à la CC au 1^{er} juillet 2021 ;
 - soit, si ces conditions ne sont pas réunies, la compétence n'est pas transférée à la CC et revient à la région qui l'exerce sur le territoire de la communauté de communes concernée au 1^{er} juillet 2021.

Communautés de communes :

À savoir avant de délibérer, au plus tard le 31 mars 2021

**Ce que permet, impose et n'oblige pas
la prise de compétence mobilités**

La
compétence
VOUS
permettrait de :



Organiser des services de mobilités :



- **actives** (marche, vélo),
- **partagées et solidaires** (autopartage, covoiturage),
- ou **contribuer au développement** de ces pratiques (subvention à une association œuvrant en faveur de la pratique du vélo aide individuelle sociale à la mobilité)



Organiser des **services réguliers, scolaires, et à la demande** au sein de votre territoire.

La
compétence
VOUS
permettrait de :



Et aussi...

Être signataire du
**contrat opérationnel de
mobilité** avec la Région

Élaborer un **plan de
mobilités** (simplifié, le
cas échéant)

Vous voir **transférer les
ressources consacrées
actuellement** par les
communes aux services
que vous allez
récupérer

**Transférer, le cas
échéant, son exercice**
à un syndicat mixte
ouvert ou fermé, ou un
PETR

La
compétence
ne vous
obligerait pas :



À reprendre les services réguliers, scolaires et à la demande actuellement opérés par la région.



- Cette reprise n'intervient qu'à votre demande, postérieurement à la prise de compétence, uniquement pour les lignes intégralement comprises dans votre territoire, et se réalise dans un délai convenu avec la région. Cette reprise peut ne jamais avoir lieu.

En cas de reprise de ces services, à assurer directement l'organisation des transports scolaires.



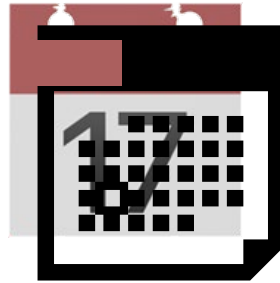
- Vous pouvez la déléguer aux communes, syndicat, département ou région.

À mettre en œuvre d'emblée toutes les composantes de la compétence.



- Il ne s'agit que de facultés ouvertes. La communauté de communes définit sa propre montée en charge, y compris la possibilité de ne jamais mener d'action dans certaines composantes.

La
compétence
vous **imposerait**
de :



**Poursuivre jusqu'à leur
terme les engagements
éventuellement pris par
vos communes membres**

*Contrats de délégation, de
prestation, personnels...*



**Créer un comité des
partenaires**

*Dont vous fixez librement la
composition et les modalités
de fonctionnement*

**Sans la
compétence,
vous pourrez
encore :**



**Assurer l'aménagement de pistes cyclables,
d'aires de covoiturage...**



... si vous avez la compétence "voirie".

**Créer et entretenir un réseau d'infrastructures de
charge de véhicules.**



- C'est une compétence communale spécifique, pouvant être transférée à l'intercommunalité.

**Être couvert par l'un des bassins de mobilités
régionaux**



... ce qui ne donne pas droit à signer le contrat opérationnel correspondant

**Intervenir comme délégataire des services de la
Région lorsque celle-ci le proposera (AO2)**

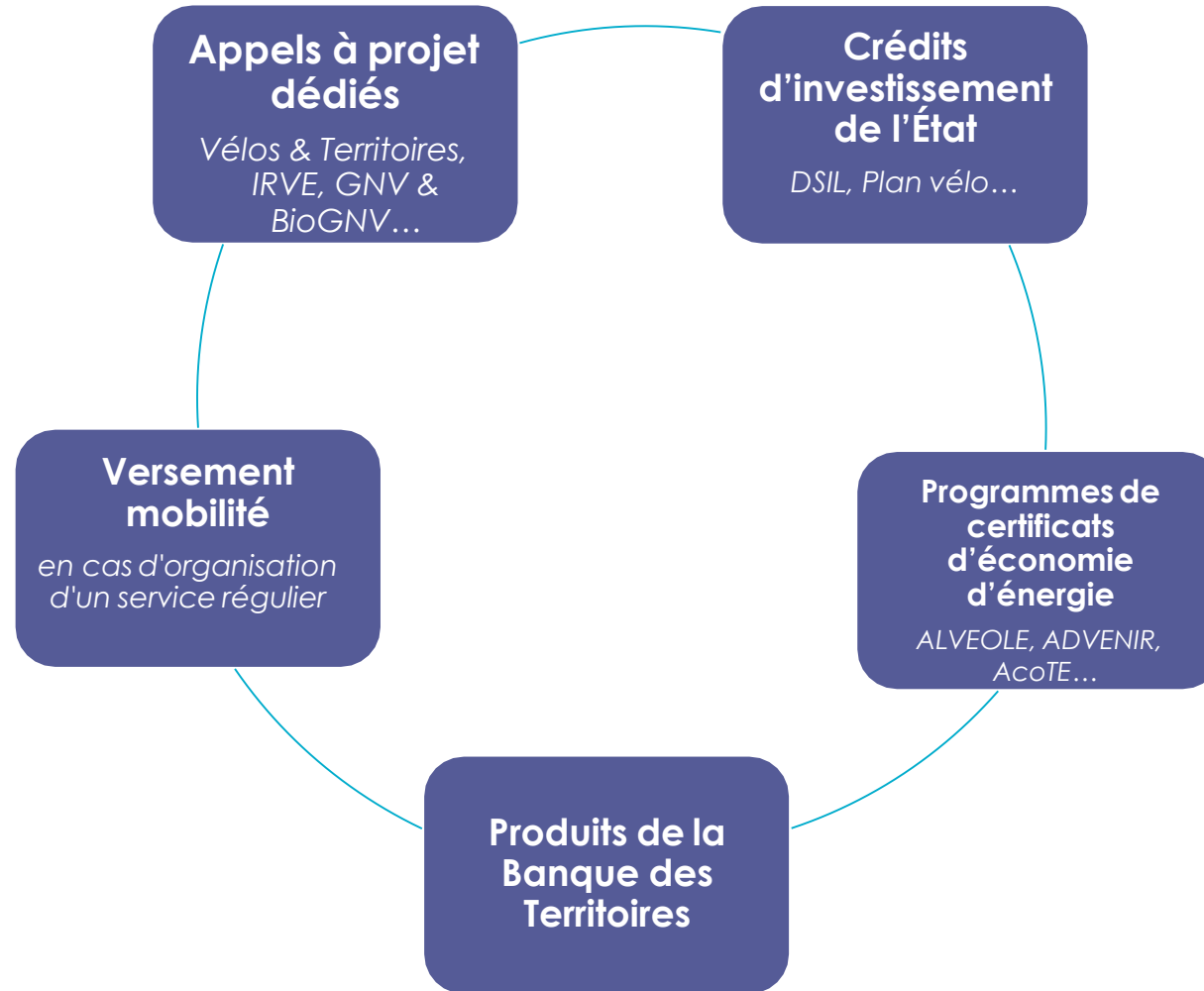


Les appuis pour exercer la compétence

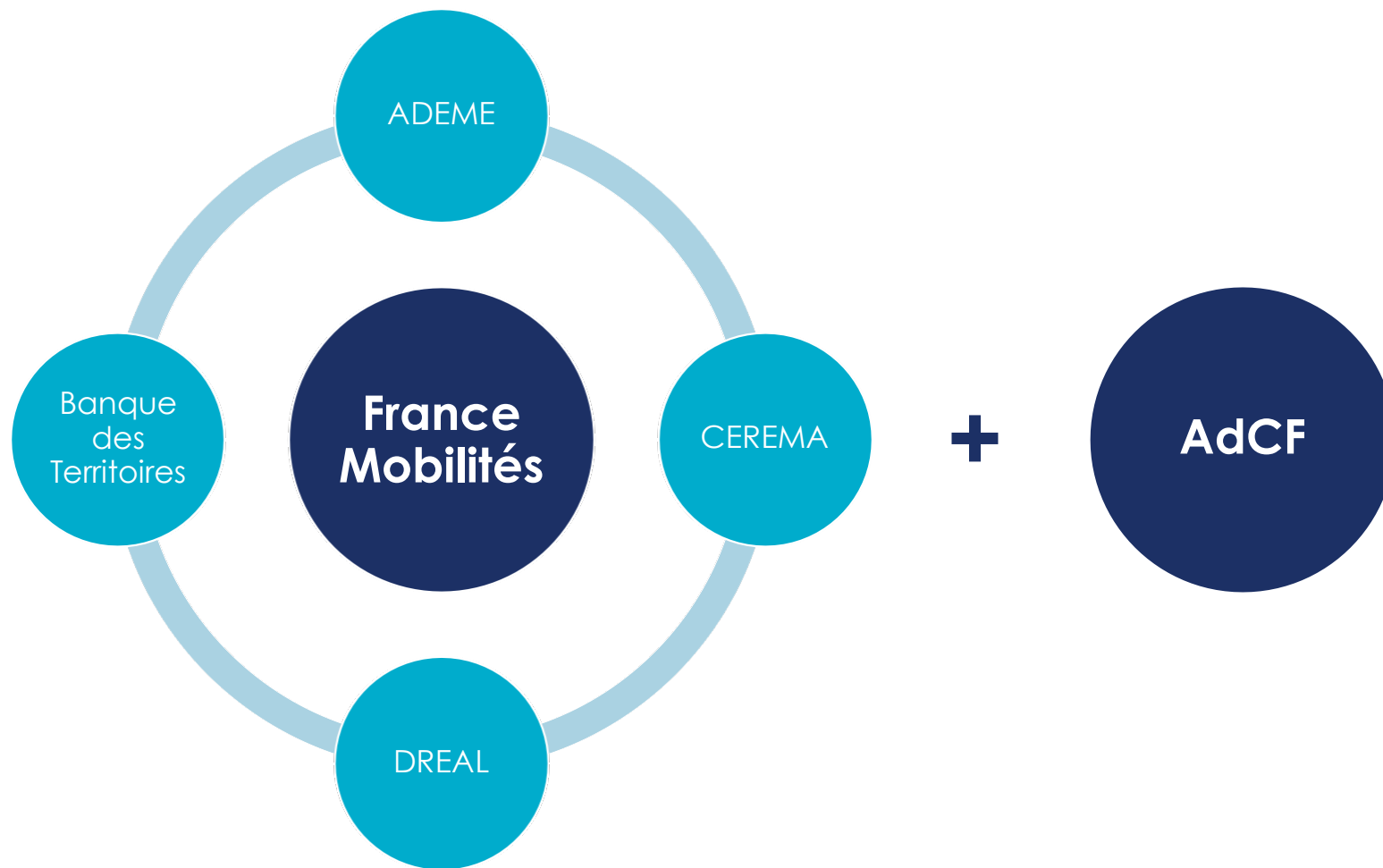
Comment financer la compétence mobilités ?

Quels soutiens pour trouver des ressources d'ingénierie ?

Les sources de financement pour exercer la compétence :



Les
organisations
pour trouver
**des soutiens
en ingénierie :**



Contact Mobilités AdCF ;
Bertrand MACÉ

b.mace@adcf.asso.fr



Retrouvez toutes les ressources sur le site de l'AdCF pour préparer sa décision :

- **Questions-réponses juridiques** sur la prise de compétence
- **Guide AdCF-Transdev** : *Nouvelles solutions de mobilité dans les espaces de faible densité*
- **Guide AdCF-ENGIE** : *Ecomobilité - agir à l'échelle intercommunale*
- **Web'Rencontres** à revoir sur la thématique des mobilités



France Mobilités

Soutenir l'ingénierie dans les territoires peu denses

Benjamin Saubion - Cerema

Responsable d'études Mobilités

benjamin.saubion@cerema.fr

Le dispositif France Mobilités



Une démarche pour soutenir les solutions innovantes de mobilité dans tous les territoires, en cohérence avec la Loi d'Orientation des Mobilités

Objectifs

Créer une communauté d'acteurs intervenant dans le domaine de la mobilité



Faciliter les expérimentations et le passage à plus grande échelle des solutions innovantes de mobilité



Déployer des solutions innovantes pour tous et dans tous les territoires, particulièrement dans les zones rurales et périurbaines



La cellule régionale France Mobilités en Occitanie : missions



Animer l'écosystème régional de la mobilité

Faire se rencontrer les acteurs qui proposent des solutions et ceux qui en recherchent



Aider les projets des collectivités

Apporter une ingénierie technique, financière et réglementaire dans les territoires peu denses



Centraliser les ressources documentaires

Mettre à disposition des études, des données, des contacts... et des explications sur la LOM



Instruire les candidatures aux appels à projets

Appuyer les candidats à préparer leur dossier, donner un avis sur les candidatures déposés



Missions

La cellule régionale France Mobilités en Occitanie : bénéficiaires



La cellule régionale France Mobilités : les appuis en ingénierie



L'appui
France
Mobilités

Un conseil amont « gratuit » pour les collectivités locales des zones rurales ou périurbaines et petites villes

Un « coup de pouce » limité à 1 à 2 jours de travail pour l'ensemble de la cellule régionale

Pour l'aide à l'émergence d'un projet, l'animation de démarches participatives, la connaissance des subventions...

Mise en œuvre du partage de la livraison des marchandises en Lozère par les professionnels en milieu rural

Organisation d'un atelier avec les acteurs, rédaction d'une note définissant les contours techniques, et aide à la recherche de financements

Commune de Remoulins

Etude stratégie Mobilités et stationnement : échanges techniques et appui financier

La plateforme France Mobilités



Cartographie des financements

Répertoire des acteurs de la mobilité

Catalogue de solutions de mobilité

Retours d'expériences des territoires

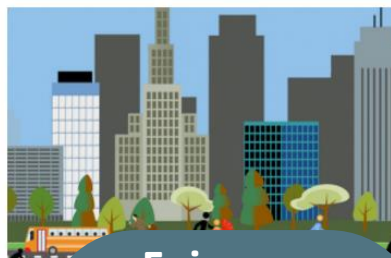
Actualités en région

Actualités nationales et régionales



Dossier Webmag de l'AREC - Les mobilités et la transition

Informations sur les appels à projets



Foire aux questions sur la LOM

Webmag de l'AREC - Les mobilités et la transition
Outils
La Loi de Mobilité
défini les modalités d'appui des services publics et la fonction publique d'Etat.



Base de données des marchés publics

Journée d'information sur le vélo - Sud Aveyron : Mardi 11
O 25/08/2020
Cette journée est dédiée aux technologies de mobilité de mieux vivre des cyclistes.



Des dispositifs
d'accompagnement

L'outil Aides Territoires



Cartographie des dispositifs de financements des projets, expérimentation et innovation dans les mobilités

France Mobilités (démarche du Ministère de la Transition Ecologique) et Aides-territoires collaborent ensemble pour faciliter la recherche d'aides sur la thématique des mobilités pour les collectivités territoriales et leurs partenaires, en rendant visibles et accessibles tous les dispositifs financiers couvrant le champs de la mobilité auxquels ils peuvent prétendre.

[Voir plus de détails](#)

130 résultats

Pour : Occitanie (Région)

[Plus de critères](#)

[Partager](#)

[Réinitialiser](#)

[Créer une alerte](#)

Le territoire

Occitanie (Région)

La structure

Saisissez quelques caractères pour des su

Thématiques

Saisissez quelques caractères pour des su

Tri : pertinence

[Filter les résultats](#)

<https://aides.francemobilites.fr/>



L'outil Aides Territoires

Déployer des lignes de covoiturage - Programme LiCov

PORTEUR-S D'AIDES
TOTAL (Privé)

NATURE DE L'AIDE
Aide financière Aide en ingénierie

RÉCURRENCE
Récurren

CALENDRIER
Ouverture : 1 mai 2019
Échéance : 31 décembre 2021

Développer des écosystèmes territoriaux hydrogène

PORTEUR-S D'AIDES
ADEME

NATURE DE L'AIDE
Aide financière

% TAUX DE SUBVENTION
Min : 25%
Max : 55%

RÉCURRENCE
Récurren

CALENDRIER
Ouverture : 13 octobre 2020
Échéance : 14 septembre 2021

Encourager les collectivités à convertir leurs parcs de véhicules en achetant des véhicules non polluants - Dispositif "Éco-chèque mobilité"

PORTEUR-S D'AIDES
Conseil régional d'Occitanie

NATURE DE L'AIDE
Aide financière

RÉCURRENCE
Ponctuelle

Mener des projets de cohésion économique, sociale et territoriale - FEDER / FSE

PORTEUR-S D'AIDES
Commission Européenne

NATURE DE L'AIDE
Aide financière

% TAUX DE SUBVENTION
Max : 50%

RÉCURRENCE
Ponctuelle

CALENDRIER
Ouverture : 1 janvier 2014
Échéance : 31 décembre 2020

Améliorer le cadre de vie communal - Dotation Départementale Rurale (DDR)

PORTEUR-S D'AIDES
Conseil départemental du Gers

NATURE DE L'AIDE
Aide financière

RÉCURRENCE
Récurren

CALENDRIER
Ouverture : 1 janvier 2020
Échéance : 31 décembre 2020

Financer des projets d'investissement en matière d'équipement - DSIL

PORTEUR-S D'AIDES
Direction générale des collectivités locales (DGCL)

NATURE DE L'AIDE
Aide financière

RÉCURRENCE
Permanente

Revitaliser des centres-villes - Prêt Action Cœur de Ville

PORTEUR-S D'AIDES
Banque des Territoires

NATURE DE L'AIDE
Aide financière

RÉCURRENCE
Permanente

LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'APPUI EN COURS



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cerema

APPEL À PARTENARIAT CEREMA - COLLECTIVITÉS

ENSEMBLE VERS LA PRISE DE COMPÉTENCE MOBILITÉ

Collectivités et Cerema

L'objectif de ce partenariat est d'accompagner la réflexion des territoires sur la prise de compétence d'organisation des mobilités.

Une démarche collective à l'échelle nationale, entre plusieurs territoires, pour partager les réflexions et approches méthodologiques sur la prise de compétence au niveau local.

- **Ce que prévoit la loi d'orientation des mobilités (LOM)**
Avant le 31 mars 2021 les communautés de communes qui ne sont pas aujourd'hui autorités organisatrices de la mobilité (AOM) doivent se prononcer sur la décision de prendre ou non la compétence d'organisation de la mobilité.
Si elles décident de ne pas la prendre, la région deviendra AOM locale à leur place à partir du 1er juillet 2021.

Notre proposition

- Le Cerema vous accompagne dans la prise de décision en vous apportant un appui technique et une expertise adaptée à votre besoin.

Partenaires recherchés

- Vous êtes une communauté de communes, un PERS, ou un syndicat mixte ? Vous envisagez de prendre la compétence d'organisation de la mobilité ?

MACIF *Vous idées changent le monde*

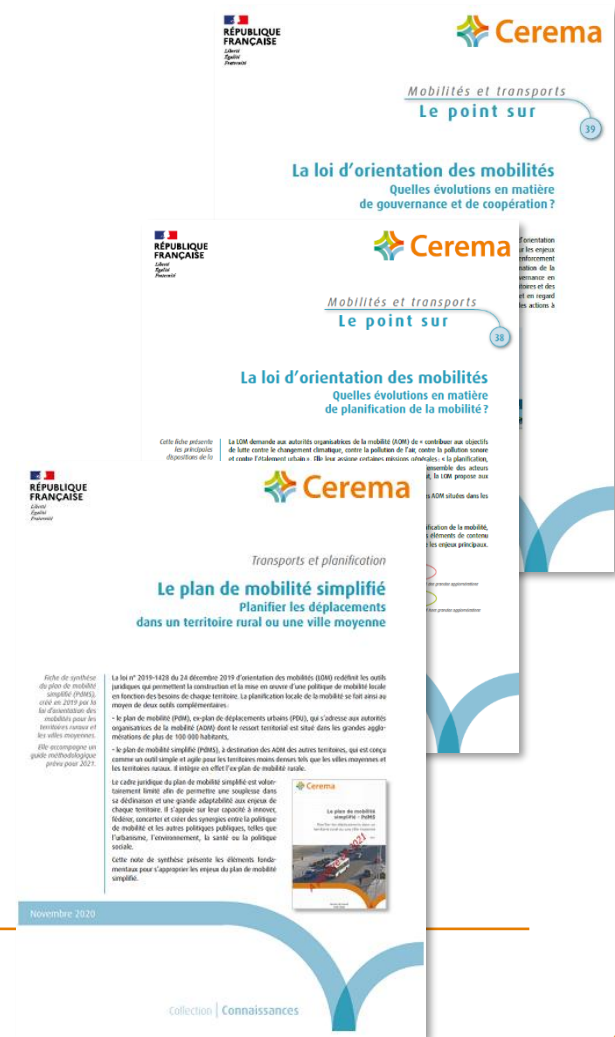
Fondation

Cerema

APPEL A PROJETS MOBILITÉS SOLIDAIRES

pour permettre à chacun de se déplacer

LES PUBLICATIONS Cerema AUTOUR DE LA LOM





Pour contacter votre cellule
régionale France Mobilités

Site internet

www.francemobilites.fr



Courriel

occitanie@francemobilites.fr





Mobilités et intercommunalités : Nouvelle donne des politiques de déplacements

27 novembre 2020

« Du PHMI aux conventions Hérault-Mobilités »

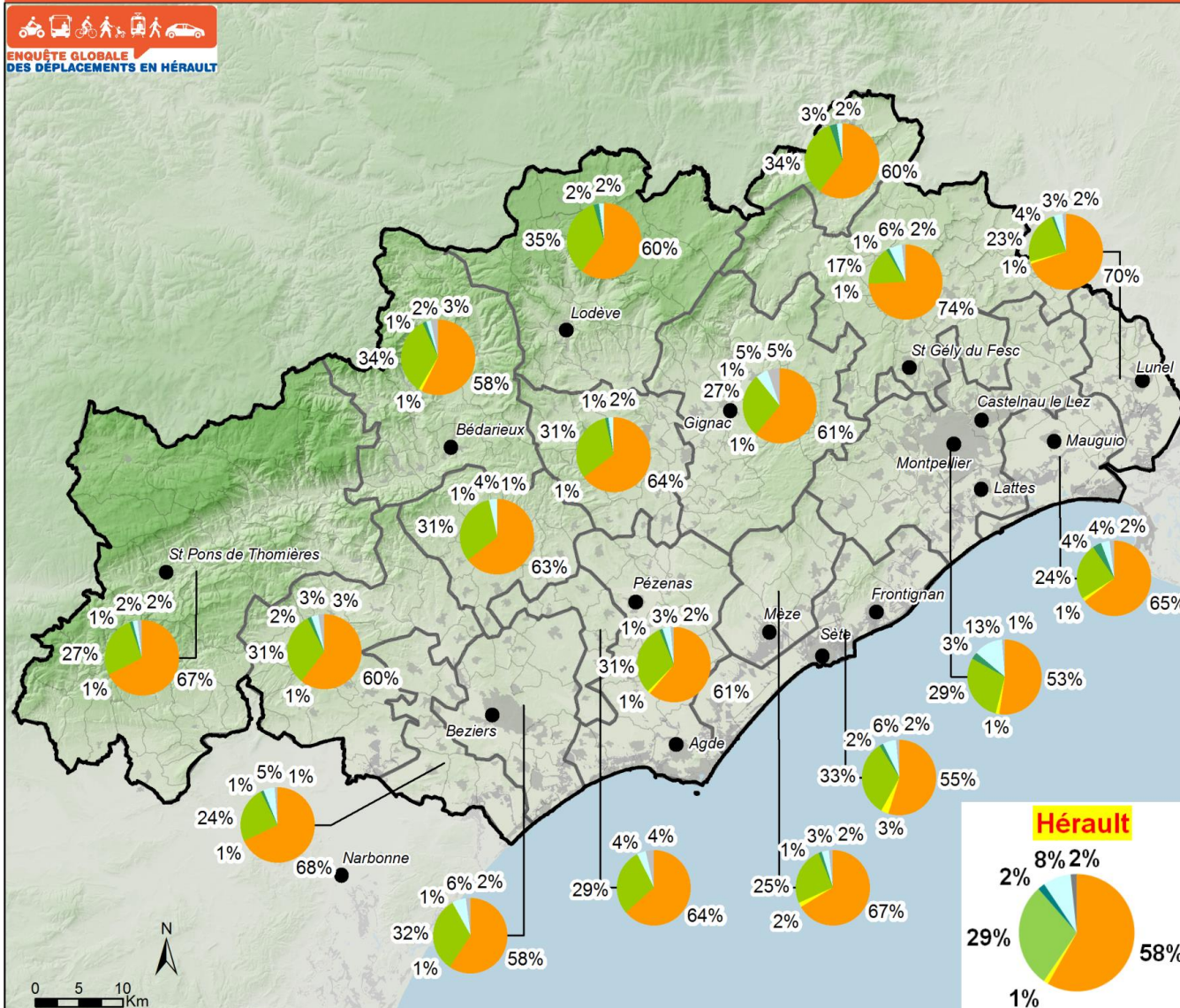
Stéphane Loubié
Responsable « Mobilité Durable »

Mobilité
Hérault



Connaitre les mobilités

Répartition modale des déplacements



Limites administratives et occupation des sols

- Département 34
- Communes
- EPCI
- Territoires artificialisés

Répartition modale des déplacements

- Voiture particulière
- Deux-roues motorisés
- Marche
- Vélo
- Transports collectifs
- Autre mode motorisé

Source : Cerema DTerMed / EGD 34 / BDCARTO-IGN

1 029 000 habitants

39% d'actifs

2,16 personnes par ménage

86% des héraultais possèdent le permis de conduire

16% des héraultais possèdent un abonnement en transports collectifs

81% de ménages disposant d'une connexion internet

17% Ménages non motorisés

46% Ménages disposant d'1 véhicule

36% Ménages multi-motorisés

74 Véhicules pour 100 personnes en âge de conduire

1,26 Véhicule par ménage

54% Ménages équipés en vélos

3 867 800 Déplacements

10% des résidents ne se sont pas déplacés

3,98 Déplacements par personne

59% Voiture particulière

29% Marche

8% Transports collectifs

20% Travail

12% Scolaires & Etudiants

21% Achats

15% Accompagnements

8% Visites (amis, famille)

7% Loisirs

6,1 Km Distance moyenne d'un déplacement

15 Min Durée moyenne d'un déplacement

59 min Budget temps des déplacements

Connaître les mobilités

Issue du schéma de la mobilité et des déplacements de l'Hérault, l'enquête Globale des Déplacements de l'Hérault (EDGH) est l'outil de connaissance des mobilités à l'échelle du département.

ENQUÊTE GLOBALE DES DÉPLACEMENTS EN HÉRAULT

LES DÉPLACEMENTS DE DEMAIN SE PRÉPARENT AUJOURD'HUI.

Du 15 octobre 2013 à la fin avril 2014, le Département de l'Hérault, en partenariat avec l'État et les communautés d'agglomération, mène une enquête sur les déplacements des Héraultais.

POUR TOUT SAVOIR SUR CETTE OPÉRATION, RENDEZ-VOUS SUR deplacementsenherault.fr

N° Vert 0800 34 88 02

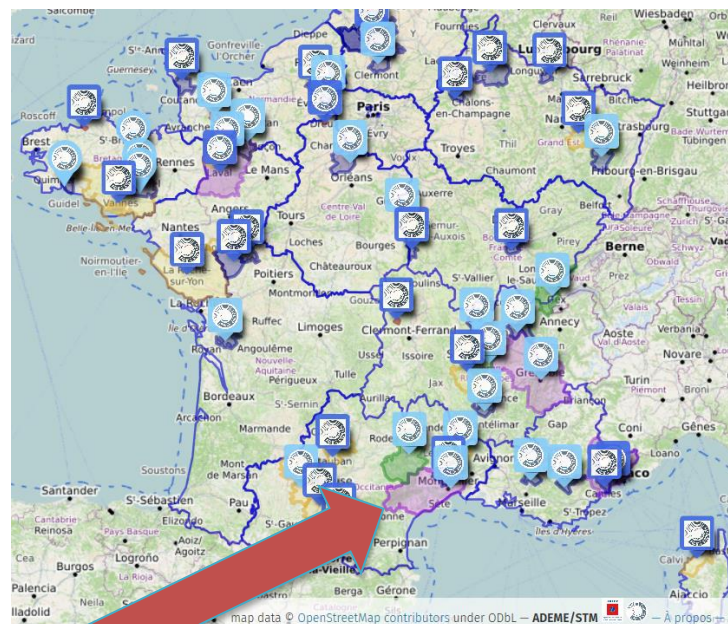


Accompagner la transition mobilitaire

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) intitulé «*France Mobilités - Territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables*» opéré par l'ADEME

Le «**Pack Mobilité Inclusive**» intègre les dispositions votées par le département dans le cadre du **SDAASP**, et la volonté d'organiser une offre de mobilité complémentaire sur les territoires ruraux.

Ce projet original, développant le covoiturage et la mobilité durable, décline des actions sur la période fin 2018-mi 2022.





Un axe de cohésion territoriale : La mobilité inclusive

Le Pack Hérault Mobilité Inclusive du Département de l'Hérault (PHMI) retenu dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « France Mobilités – Territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables » de l'ADEME 2018/2022.

« Pack Hérault Mobilité Inclusive »

Aménagement

Partenariats avec les acteurs publics (communes), et les acteurs privés (commerces et associations), pour la mutualisation de **places de parking réservées au covoiturage.**

Déploiement sur le département du dispositif **Rézo pouce**, aménagement de points d'arrêt.

Service

Création d'une **application de mobilité rurale.**

Soutien et développement des **plateformes de mobilité** (information et accompagnement à la mobilité).

Communication

Mobilisation de **partenariats** et de tous les **usagers** (particuliers, professionnels, associations, personnes âgées, ...)

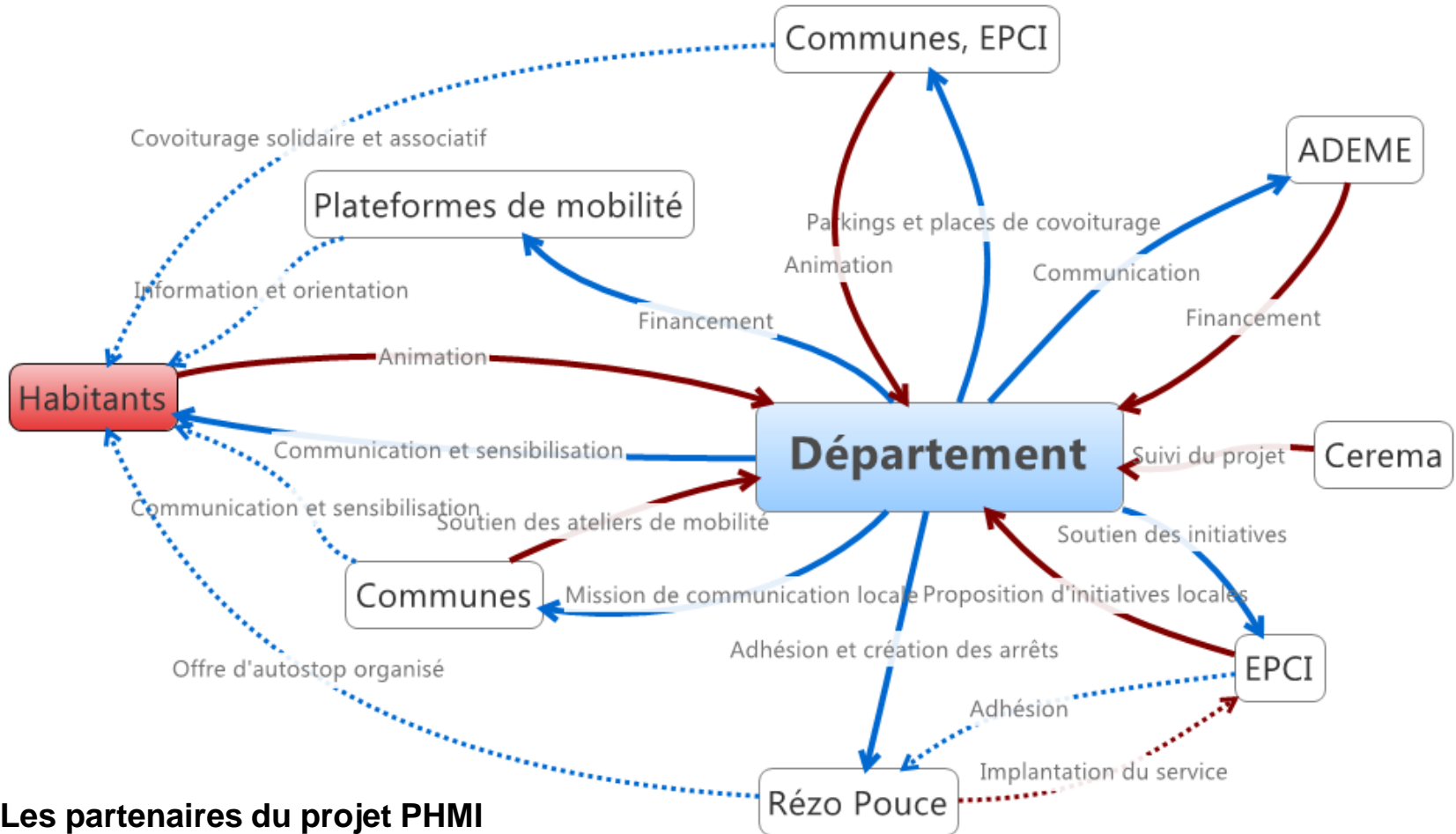
Laboratoire itinérant et **ateliers territoriaux** sur les nouvelles mobilités.

Communication autour du dispositif **Rézo Pouce**.

Evolution de la **page Routes et Transports** du site Internet du Département.



Les acteurs du PHMI



Les partenaires du projet PHMI

La Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises, la Communauté de Commune du Grand Pic Saint Loup ; l'association Rézo Pouce ; les plateformes de mobilités ; le CEREMA



Convention « Hérault-Mobilité »

Convention d'objectifs

Incluant le PHMI labellisé « France Mobilité »

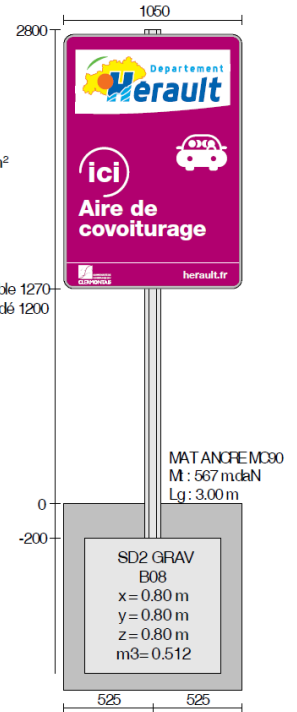
- **Covoiturage**, aires de covoiturage structurantes, maillage secondaire de places de covoiturage par mutualisation de stationnements existants ;
- **Infrastructures cyclables et services aux cyclistes** ;
- **Promotion du dispositif d'autostop « Rezo Pouce » et de covoiturage d'entreprise « Rezo Pro »**
- **Animations de promotion de la mobilité active** ;
- **Plateforme de mobilité inclusive, en direction des publics en démarche d'insertion sociale ou professionnelle,**
- **Développement du télétravail et tiers lieux lié à l'opportunité du Haut-Débit.**

Développer des aires de covoiturage

Aires départementales de covoiturage de l'Hérault en cours et à venir



Nouvelles normes
NC 1050x1500=1.575m²
Blanc Signal



herault.fr

SUIVEZ-NOUS SUR



15 aires structurantes
17 en projet,



Développer des places de covoiturage

Mutualisation de places de parking, afin de les labelliser comme places de covoiturage, grâce à des partenariats avec les EPCI (conventions)

Avancement

- Déploiement 2019 : CCCGS (49 places) et CCGPSL
- Programmation 2020/2021 : CCAM, CCGO.



Faciliter le covoiturage dynamique

Rézo Pouce :

- CCGPSL : précurseurs pour le déploiement du Rézo Pouce
- Déploiement 2019 : CCCGS, 43 points RP réalisés
- Déploiement 2020 : CCVH, 134 points RP en cours de pose, GO en lancement (115 points).
- Evaluation CEREMA (SMARTA)
- **2021 : conduite du changement**



Echelle 15 %



Soutien au lancement de l'application de covoiturage du Pays Cœur d'Hérault

Accompagner la conduite du changement

- Animations écomobilité (covoiturage, vélo avec révision et gravage, Rézo-Pouce...)
- Mise à disposition de 20 vélos électriques aux EPCI ,
- Prêts gratuit de VAE aux soignants durant les confinements 2020.



Departement **Hérault** AVEC **La domitienne**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMITIENNE

**VÉLO ÉLECTRIQUE
ON VOUS LE PRÊTE !**

FÊTE DU VÉLO
DIMANCHE 4 OCTOBRE - DÈS 10H
PORT DE COLOMBIERS
Spectacle, animations, balades...
+ d'infos et programme :
www.ladomitienne.com

PROPOSÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
et la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA DOMITIENNE

POUR RÉSERVER VOTRE VÉLO
04 67 90 40 90 / pcaet@ladomitienne.com
+ d'infos : www.ladomitienne.com

En septembre, on vous prête un vélo électrique



Vous habitez dans la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises et vous souhaitez essayer le Vélo à Assistance Électrique pour aller au travail ?
Suivez les instructions sur www.cdcgangesumene.fr, onglet Aménagement → Mobilité.



DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRAND PIC SAINT-LOUP N°38/SEPTEMBRE 2019



grand pic saint-loup
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

GRAND ANGLE P13
Les mobilités alternatives en Grand Pic Saint-Loup

Voie de territoire P10
Qualité de l'eau potable : un enjeu de territoire

Économie P12
Grand Pic Saint-Loup, 1^{er} territoire à expérimenter les Écos-défis

Partenaires de communes P22
Saint-Jean-de-Cornies, Saint-Jean-de-Cuculles, Saint-Martin-de-Londres, Saint-Mathieu-de-Trévières

Accompagner les échanges scientifiques et techniques

Colloque international « Les mobilités émergentes » sous l'égide du **Comite National Français de Géographie (CNFG)** du 10 et 11 octobre 2019 :

- 120 participants, 20 communications scientifique, une journée de terrain,
- des articles scientifiques en cours de publication.

UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY MONTPELLIER 3

Colloque international

LES MOBILITES EMERGENTES

Fondements et conséquences des nouvelles pratiques de déplacement des personnes et d'acheminement des marchandises

transdev

Montpellier Métropole

Université Paul-Valéry Montpellier 3 - Site Saint-Charles 2
10 - 11 octobre 2019

CNFG Comité National Français de Géographie

Département Hérault

TAM montpellier 3m

La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée

UMR GREDD Gouvernance, Risque, Environnement, Développement

UNIVERSITÉ MONTPELLIER 3

Département Hérault

photo : © Laurent Chapellon

Un écosystème vélo : le Plan Hérault-Vélo

Premières actions

- Aide à l'achat de Vélo à Assistance électrique (<https://mesdemarches.herault.fr>)
- Guide « Hérault-Vélo » et créations de tutos vélo (<https://herault.fr/409-mon-velo.htm>)
- Animation du réseau des « Correspondants mobilité »
- VAE en libre service au domaine Départemental de Bayssan
- Prêt de 30 vélos à la Fondation de la Route dans le cadre du programme « Savoir rouler à vélo »



Poursuivre des perspectives novatrices

Ecosystème vélo : Déployer le Plan Hérault-Vélo

Covoiturage :

- **Projet d'expérimentation d'un itinéraire d'aires de covoiturage connectées,**
- **Participation au projet de panneaux de covoiturage dynamiques en Cœur d'Hérault**
- **Plan de Protection de l'Atmosphère de l'aire montpelliéraine : création d'aires**

Intermodalité : Contributions aux PEM

ESS :

- **Lauréat de TEN MOD avec « Recyclo »** : logique de solidarité territoriale et d'économie circulaire, avec à la source l'utilisation d'anciens vélos recyclés et réparés par des structures d'insertion. Projet à la croisée d'actions fléchées au Plan Hérault Vélo : recyclage via l'ESS + bourse Hérault Troc Vélo + mobilités des publics fragiles + services vélos aux héraultais.

Le Département de l'Hérault :
Un facilitateur de mobilités durables, un acteur de mobilités inclusives.

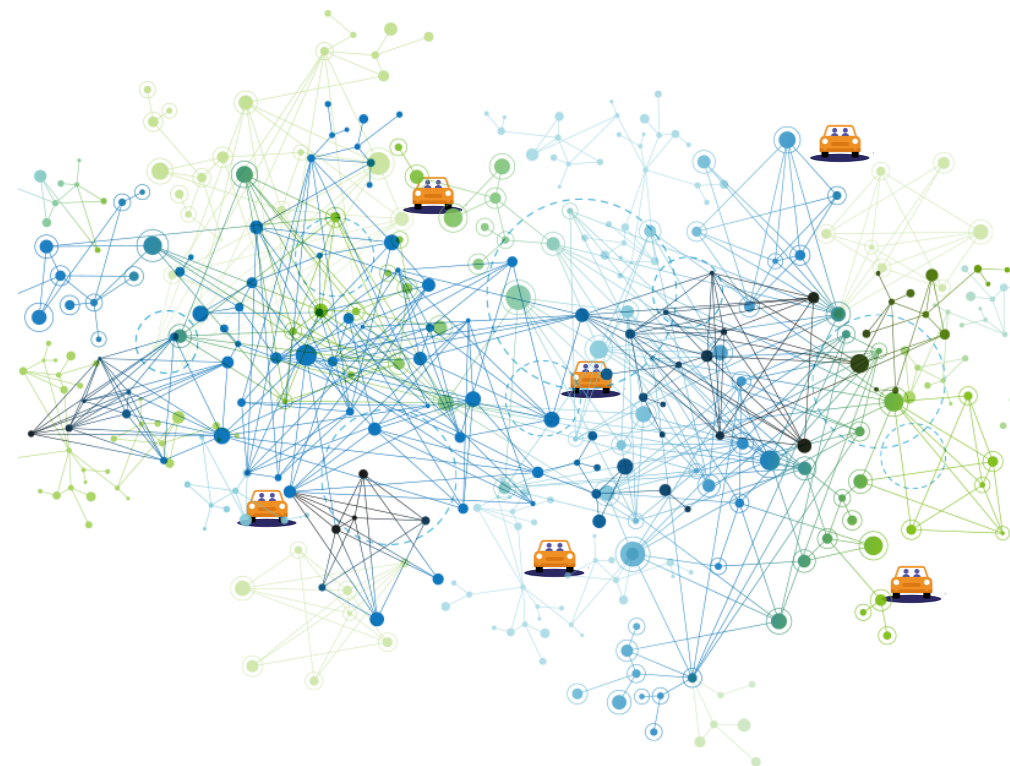
***Merci de
votre
attention.***

Stéphane Loubié
Responsable « Mobilité Durable »
DGA-AT/PRM/DPTI
sloubie@herault.fr,
04 67 67 75 54
Conseil Départemental de
l'Hérault



DEVENIR AOM

Pays du Lunévillois
Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM)



Fiche d'identité du territoire :

Aujourd'hui : 4 Communautés de Communes, 159 communes **soit près de 80 000 habitants.**

2005 : Création Syndicat Mixte du Pays du Lunévillois (9 interco)

2011 : « Pôle d'Excellence rurale » avec mise en place du transport à la demande, réseau d'aire de covoiturage

2015 : Transformation en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)

2016-2017 : Signature du Contrat de Ruralité et labellisé « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV)

1^{er} Janvier 2018 : Prise de compétence « Mobilités et transports » (une 1^{ère} en France) pour un PETR

1^{er} Juillet 2018 : « Versement mobilité » (taux de 0,6% pour les employeurs de 11 salariés et +

Janvier 2019 : Labellisé « France Mobilité »

Territoire du Pays du Lunévillois



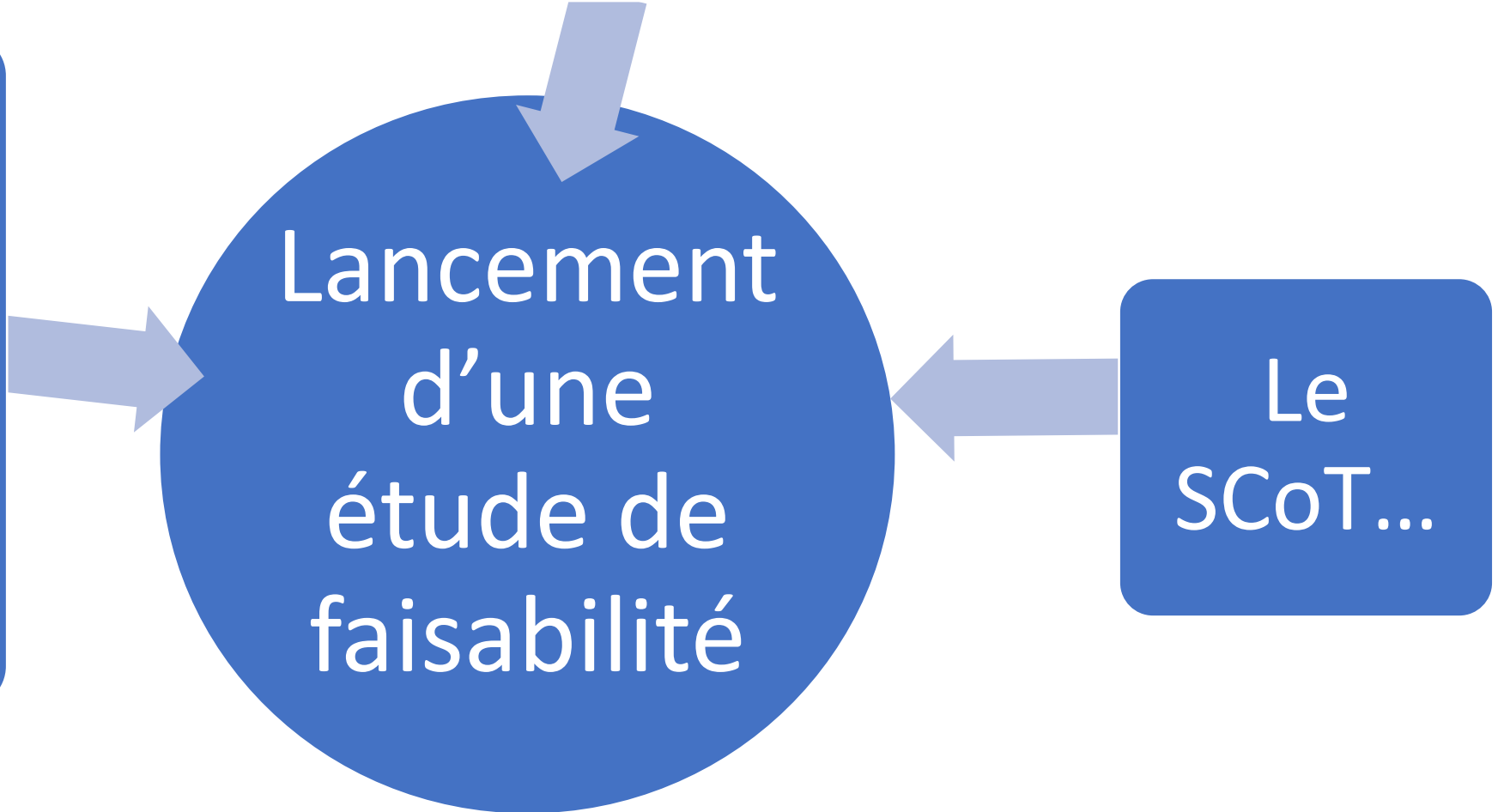
2016 contexte de SDCI

Une AOT de 1^{ER} rang qui propose une discussion

Un enjeu fort du projet de territoire

Lancement d'une étude de faisabilité

Le SCoT...



Devenir AOM pour favoriser l'offre

Principe politique lors des débats : instauration du versement transport si prise de compétence par le Pays.

La question récurrente lors des débats :

Oui mais si instauration d'une nouvelle taxe, un service doit être proposé à l'ensemble des contributeurs y compris ceux exerçants en milieu peu dense

Les discussions de la loi LOM une vraie opportunité

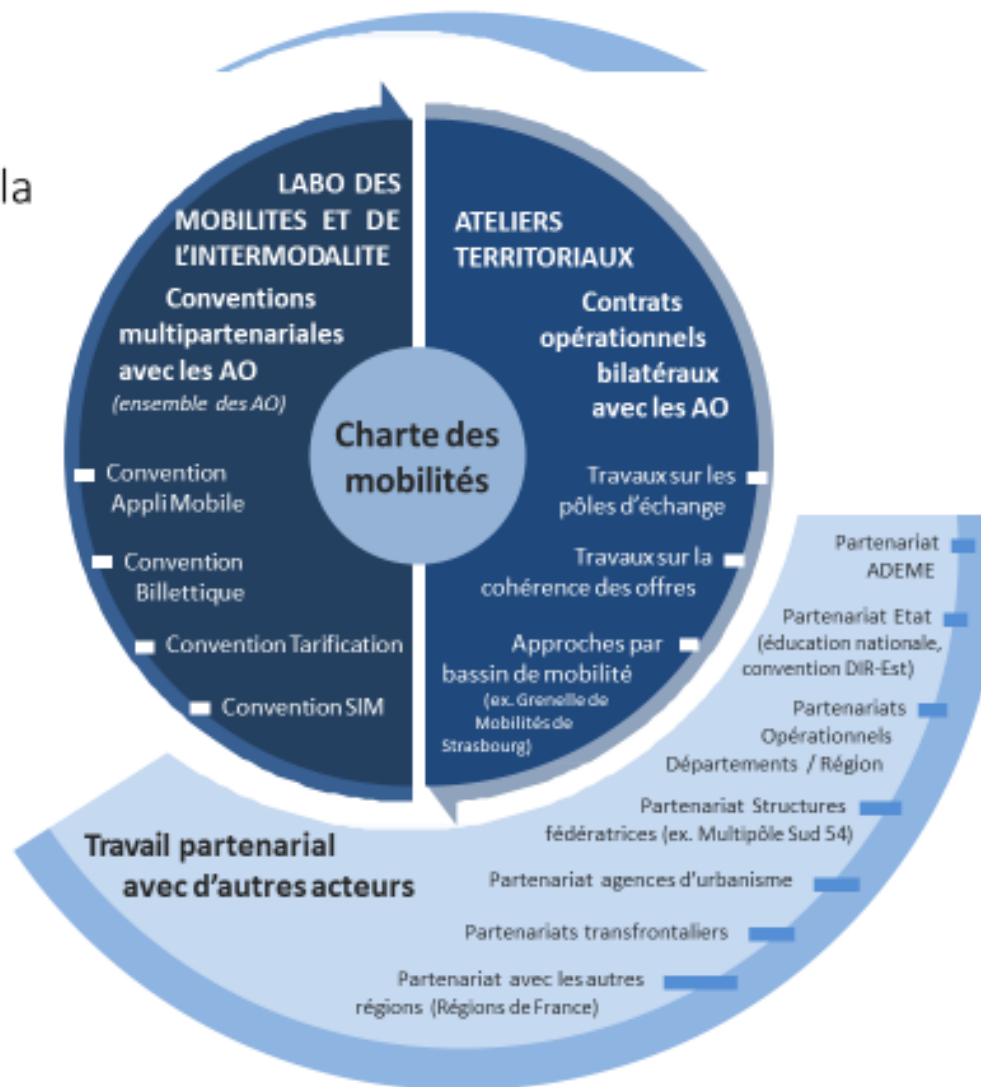
- Le principe du versement mobilité est conditionné explicitement à l'organisation par l'AOM d'un service régulier de transport public de personnes (une ligne de bus, de car par exemple)
- L'affectation du versement mobilité a été clarifiée de sorte que le versement mobilité **peut financer tout investissement et fonctionnement de services ou d'actions qui rentrent dans le champ de compétence de l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM)**. C'est le cas par exemple des services de mobilité et la partie de l'infrastructure associée à sa mise en œuvre (exemple : site propre, infrastructure de transport guidé,...), Il peut financer des actions concourant au développement des mobilités actives et partagées ainsi que les mobilités solidaires (ex : pistes cyclables, aires de covoiturage, plateforme de covoiturage, garage solidaire,...).

Ainsi, les estimations de recettes par la mise en place du VM ont permis d'élaborer un plan d'investissements en faveur d'espace multimodaux, et d'actions en faveur des nouvelles mobilités assurant aux territoires les plus ruraux qu'ils profiteraient de cette compétence autrement que par des lignes régulières.

Un travail partenarial au quotidien avec la Région chef de fil

Déclinaison opérationnelle de la

Charte de l'intermodalité et des services à l'utilisateur en Grand Est



En proposant de faire porter la compétence à l'échelle du Pays du Lunévillois, les élus s'étaient donnés comme objectif de proposer non pas une mais DES solutions : « le bouquet de mobilité » en s'assurant que les réponses tiennent compte des réalités du territoire : par exemple les réponses proposées ne peuvent pas être les mêmes lorsqu'il existe des solutions TER ou non, lorsqu'on habite à 10 minutes d'un bourg centre ou à 25 minutes en traversant une forêt entre 2 villages...

Un travail partenarial au quotidien avec la Région chef de fil

La Région Grand Est :

- Organise les TER, les transports routiers interurbains,**
- Coordonne l'intermodalité : Développement d'un Système d'Information Multimodale (SIM),**
- Accompagne les projets de modernisation des gares,**
- Accompagne le financement des projets d'infrastructures dans le cadre des Contrat Plan Etat Région,**
- Gère le transport scolaire en pour le compte des AOM comme le Pays du Lunévillois qui lui demande.**

L'AOM du Pays du Lunévillois propose en complément des solutions adaptées et territorialisées, investit aux côtés de la Région en permettant de mobiliser des fonds d'Etat conséquents mais également départementaux, participe à alimenter le SIM...



Depuis le 1^{er} janvier 2018 :

- Une agence de mobilité transport en lien avec le développement du SIM régional
- Délégation de service public pour les lignes régulières ville centre et agglomérée
- Adaptation des services de transports à la demande
- Travaux d'aménagement autour de gares et Halte-gares : espace multimodaux
- Location de Vélo à assistance électrique
- Développement de bornes de recharge pour véhicules électriques

Janvier 2019 : Labellisé « France Mobilités » pour expérimenter

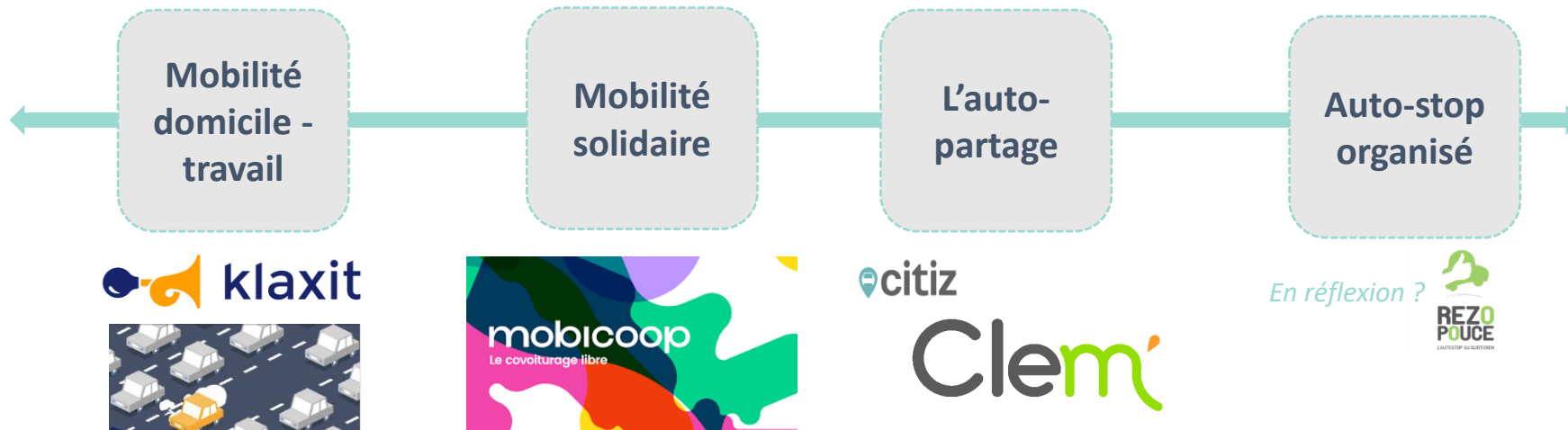


PROJET MOBILIS

Les objectifs

La volonté politique de réduire l'autosolisme

La volonté politique de réduire la mobilité subie et le nombre de captifs

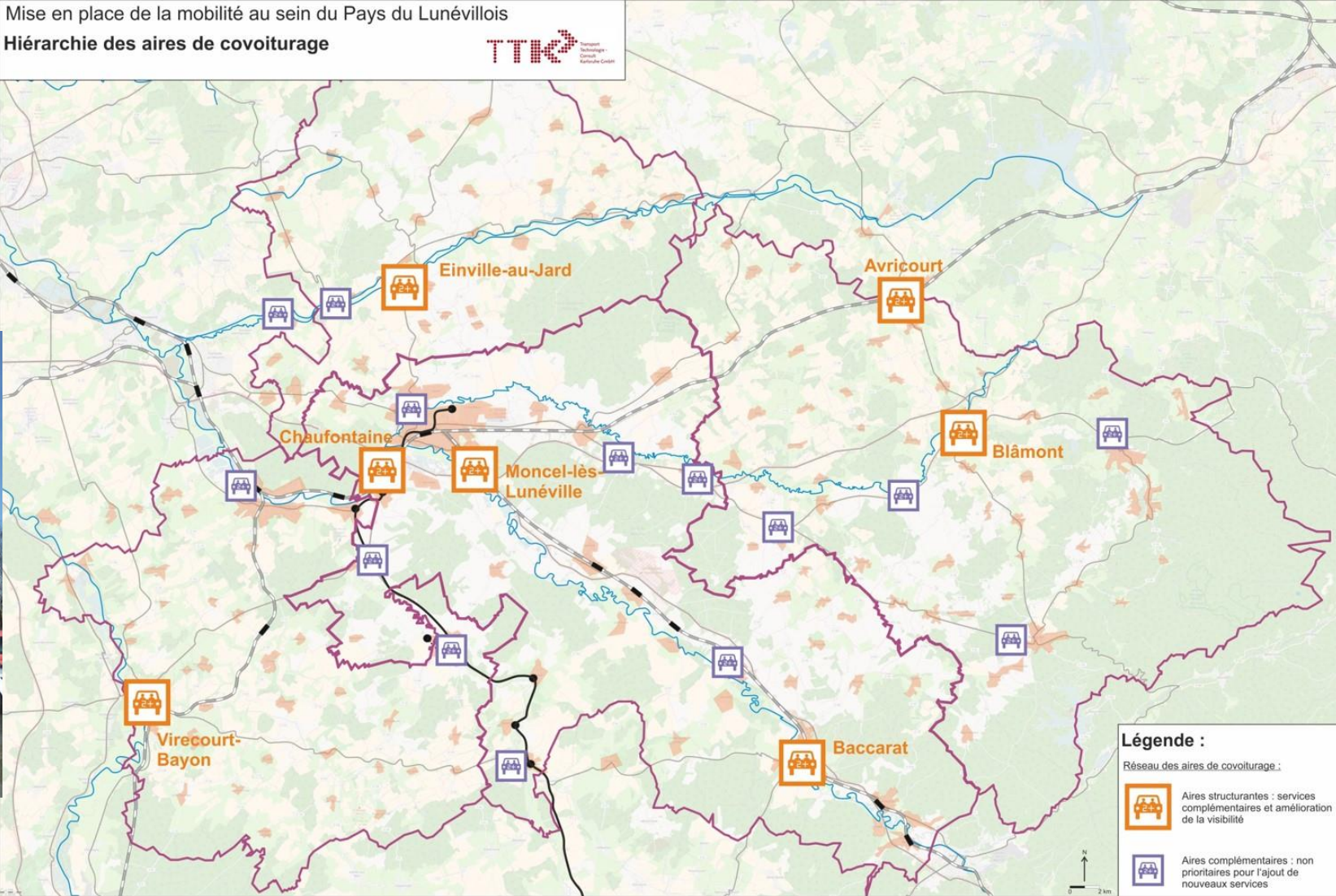


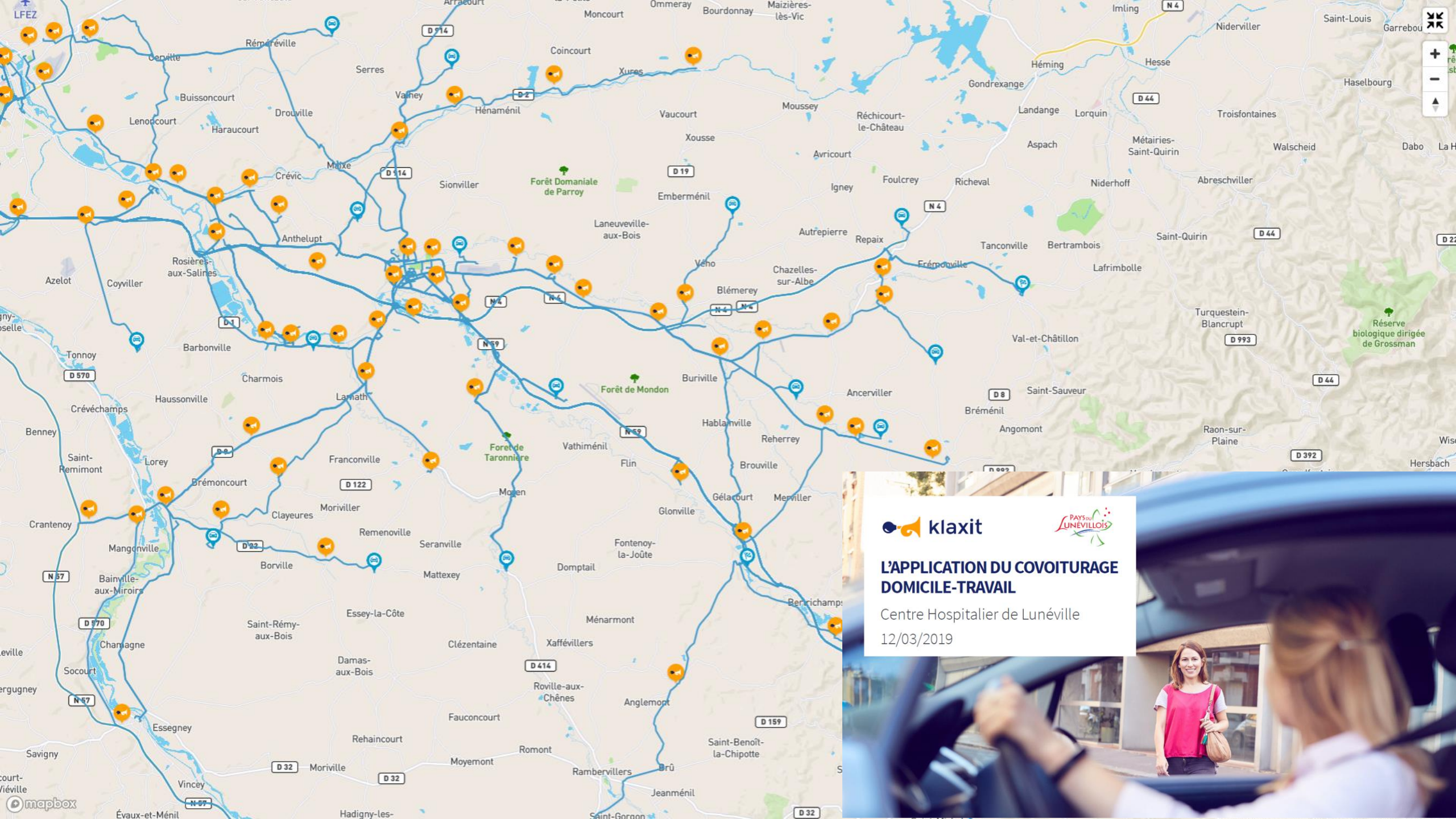
Nos expérimentations...



...un maillage dense sur le territoire

- L'existence de 20 aires de covoiturage.
- Un très bon niveau de covoiturage.



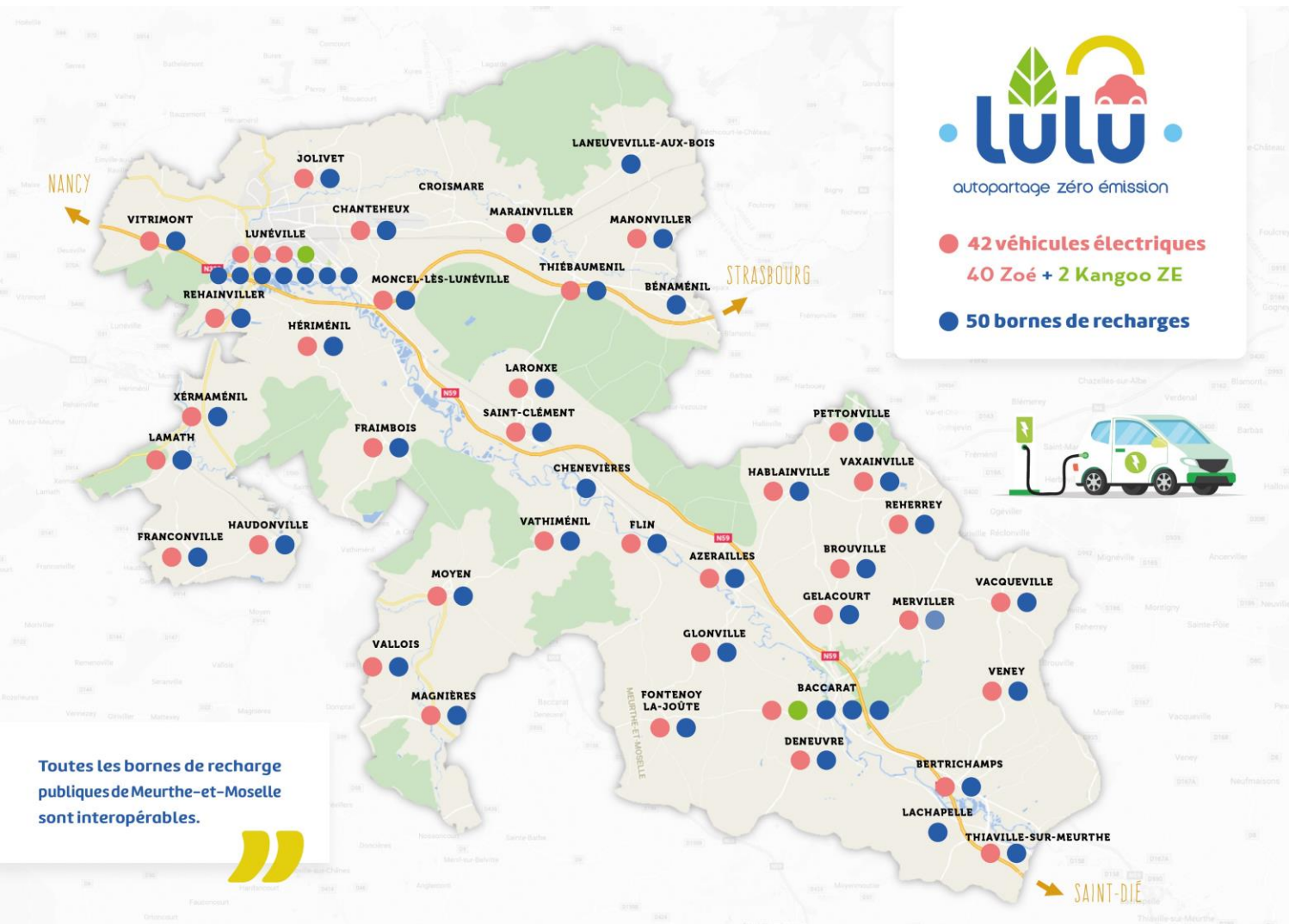


 **klaxit** 

**L'APPLICATION DU COVOITURAGE
DOMICILE-TRAVAIL**

Centre Hospitalier de Lunéville
12/03/2019





- Service innovant de véhicules électriques mis au service de la communauté

- Réservation via www.lulu-autopartage.fr ou l'application « Lulu »

- Pour les habitants du territoire uniquement

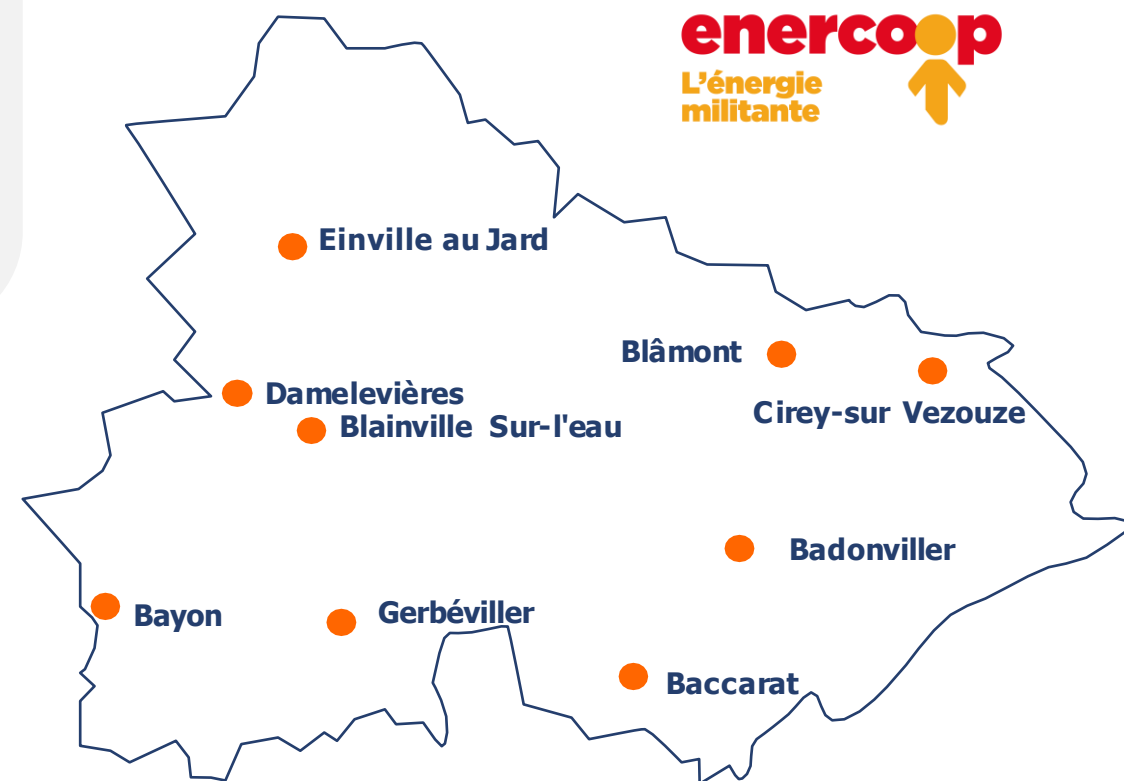
- Usage occasionnel

- Respect des règles de partage



10 bornes de recharge électrique

- Implantation dans les communes principales du territoire
- 2 points de charges par borne soit un total de **20 points de charges**
- Commande d'un pass auprès de l'opérateur (actuellement Izivia)
- **Tarif : 0,5 €/30 minutes (4h maximum)**
- Accès sur les bornes publiques de Meurthe et Moselle
- Puissance nominale de 22 kW
- Energie 100% française et renouvelable



Et le vélo !

- Location de vélos :
 - **INES**,
 - vélocistes,
 - maisons du tourisme du Pays du Lunévillois (vélos électriques)
- Achat de vélos d'occasion :
 - **Recyclune**, Emmaüs,
 - Brocantes
 - Internet...
- Atelier réparation : **VéloLun'**, 5 rue du coq à Lunéville (sur rdv – 06 06 47 80 84)
- Séance(s) de conduite à vélo : **VéloLun'**, vélo-école agréée (veloecolun@gmail.com ou par sms au 06.13.86.37.38)



2020 - Opération coup de pouce !

50 € offerts pour réparer son vélo ou pour l'achat d'un vélo d'occasion



alveole





Odile BEGORRE MAIRE
Directrice

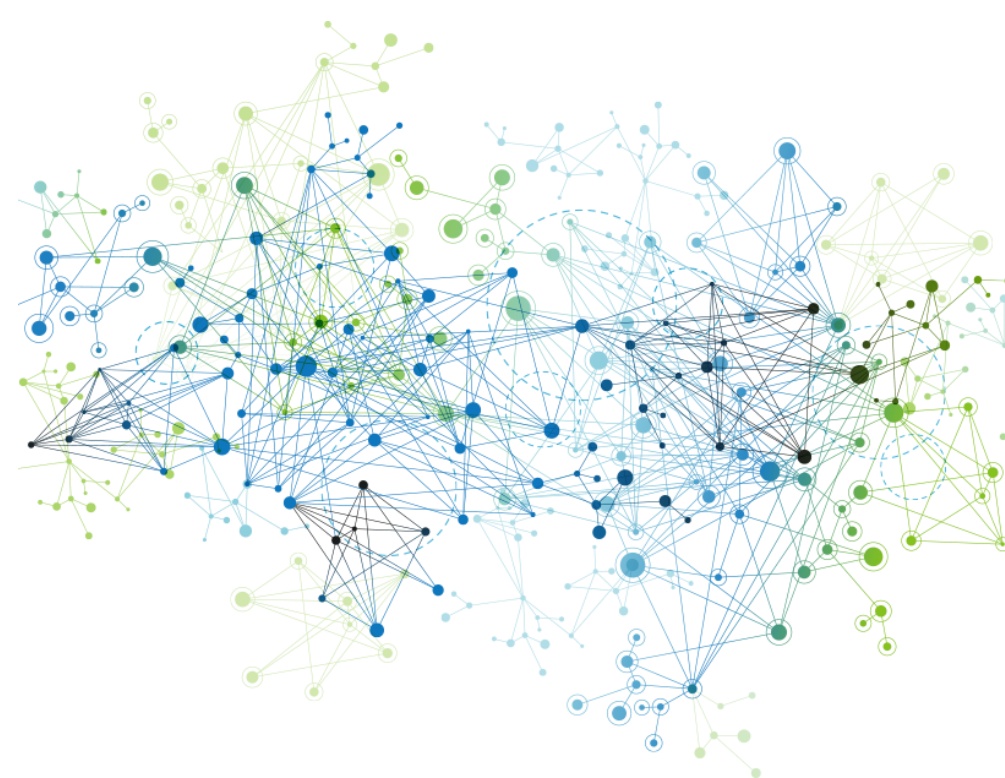
Angélique MOUTENET

Ambassadrice de la Mobilité durable

Pays du Lunevillois

mobilite@pays-lunevillois.com

Tél : 03 83 77 72 72



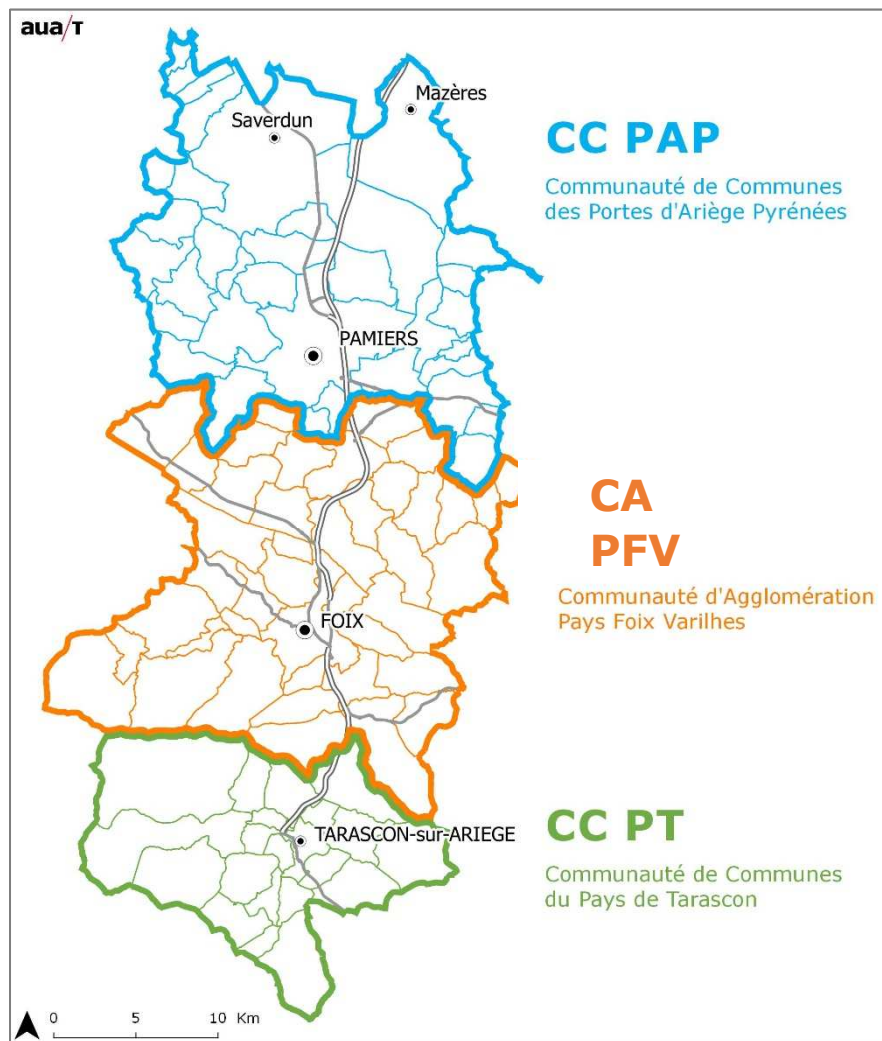


ETUDE CRÉATION D'UNE OU PLUSIEURS AOM SYNDICAT DU SCOT DE LA VALLÉE DE L'ARIEGE

Webinaire ADCF - « Mobilités et intercommunalités »
La nouvelle donne des politiques de mobilités
27 novembre 2020



PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DE LA VALLEE DE L'ARIÈGE



Le Syndicat composé uniquement d'EPCI, a été créé en 2010, à l'origine pour porter la compétence «Schéma de Cohérence Territoriale » (SCoT).

Composé de 3 intercommunalités (1 Agglo et 2 Communautés de Communes).

Territoire regroupant plus de la moitié de la population du département de l'Ariège : (80 000 hab. / 31 000 emplois).

Présence des principaux équipements et services d'envergure départementale :

- pôle administratif départemental,
- pôle universitaire et de formation,
- principaux établissements scolaires,
- centre hospitalier CHIVA.

COMPÉTENCES DU SYNDICAT DE SCOT

Deux compétences au titre des statuts réactualisés en juillet 2017 + une démarche volontaire (impulsée par la Loi TECV 2015) :



- **Compétence SCoT** : Projet de Territoire transversal: Habitat-Peuplement, Economie-Commerce-Tourisme, Services et Equipements Structurants, Transports, Environnement-Energie

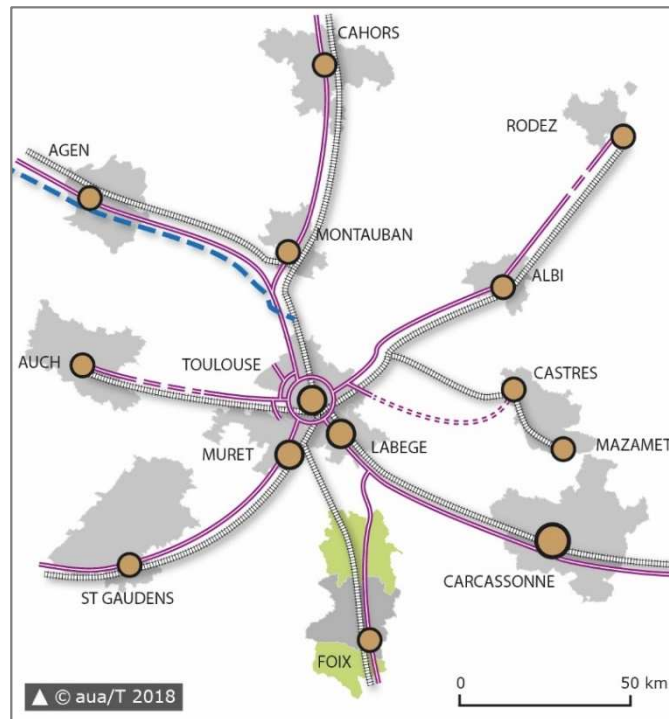


- **Compétence PCAET** : Plan Climat Air Energie Territorial (déclinaison programmatique en matière de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique)



- **Mission PGD sur démarche volontaire** : Plan Global de Déplacements valant **Plan de Mobilité simplifié (versus LOM)** (déclinaison programmatique en matière de Mobilités et d'Organisation des Transports)

LA VALLEE DE L'ARIEGE AU SEIN DU SYSTEME METROPOLITAIN TOULOUSAIN



Périmètre SCoT couvrant un ville moyenne bicéphale (Bassin de vie de Foix-Pamiers »)

- Foix : le Chef-Lieu Administratif du département
- Pamiers, le Pôle Economique du département, Commune la plus peuplée.

Sur deux intercommunalités, satellisant des dynamiques eco-systémiques appelées à une symbiose renforcée.

Un territoire très bien connecté à la Métropole Toulousaine mais problématiques du « dernier kilomètre en interne » au périmètre SCoT et entre intercommunalités.

MISSIONS DU SYNDICAT DE SCOT EN TERME DE MOBILITÉS

- Suite à l'approbation du SCoT en 2015, les élus du Syndicat ont affirmé leur volonté de travailler sur la question de la **mobilité**. Le périmètre du SCoT apparaissant en effet comme étant **l'échelle la plus pertinente pour traiter cette problématique** et coordonner des politiques de mobilités.
- Cela s'est concrétisé au travers de la Loi TECV : lancement d'une étude en 2017 pour l'élaboration d'un **Plan Déplacements valant Plan de Mobilité Simplifié**, sur le périmètre du SCoT, en appui de **l'AU/T (Agence d'Urbanisme de l'Agglo Toulousaine)**.
- Parallèlement au **Plan Climat**, en appui de l'AREC Occitanie.



EDITO

Avant même la loi « TECV », nombreux sont les SCoT qui ont investi le champs de la transition énergétique et du changement climatique au sein de leur SCoT.

En autorisant sous certaines conditions les structures porteuses de SCoT à élaborer pour leurs EPCI membres le PCAET de leur territoire, la loi TECV vient reconnaître une revendication de longue date de la Fédération des SCoT.

Assurément une potentialité de plus pour les élus des SCoT et pour faciliter la prise en compte innovante des enjeux climatiques et énergétiques dans nos planifications territoriales.

Michel Heinrich
Président de la FédéSCoT

EN BREF

Les principales mesures :

- Le rapport juridique entre SCoT et PCAET s'inverse : c'est désormais au PCAET de prendre en compte le SCoT
- Sur transfert de compétences de leurs EPCI membres, les syndicats mixtes porteurs de SCoT peuvent désormais élaborer des PCAET.
- Les structures porteuses de SCoT pourront élaborer des « Plans de Mobilité Rurale » qui viendront compléter le Schéma Régional d'Intermodalité.
- Les PADD des PLU devront désormais définir les orientations générales concernant les réseaux d'énergie. Les PLU pourront également définir des « secteurs à objectifs énergétiques renforcés ».

« Transition Énergétique pour la Croissance Verte »
Loi n° 2015-992 du 17 août 2015
(dite loi TECV)

La loi « Transition énergétique pour la Croissance Verte » comprend près de 215 articles qui viennent renforcer la prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques dans l'ensemble des politiques publiques. Le présent document s'intéressera plus spécifiquement à son impact sur le « monde des SCoT ».

A titre liminaire, il est à noter que le rôle déjà majeur des Régions sur les questions énergétiques est renforcé. Ainsi, l'article 188 de la loi précise que « la Région constitue l'échelon pertinent pour coordonner les études, diffuser l'information et promouvoir les actions en matière d'efficacité énergétique ». Ce chef de fil régional « Efficacité énergétique » renforce le rôle « planificateur énergétique » au travers du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) qui se trouve par ailleurs complété par un « Volet Biomasse ».

Concernant plus spécifiquement les SCoT, trois mesures méritent une attention particulière :

1. Le PCAET et le SCoT : l'inversion du rapport juridique de prise en compte
2. Les Syndicat Mixte de SCoT peuvent élaborer les PCAET de leur territoire (sur délégation de leur EPCI membre)
3. Les SCoT peuvent élaborer des « Schémas de Mobilités rurales » pour compléter les Schémas Régionaux d'Intermodalité

Un focus sera également fait sur les nouveaux « outils énergétiques » dans les PLU, renforçant ainsi la décision de la planification énergétique dans les documents d'urbanisme.

1

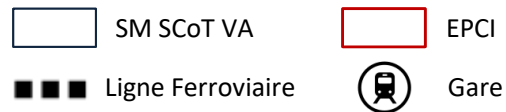
CONTENU DU PLAN DÉPLACEMENTS VALANT PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE (VERSUS LOM)

La confirmation d'un périmètre pertinent pouvant être considéré comme un « **bassin de mobilités** ».

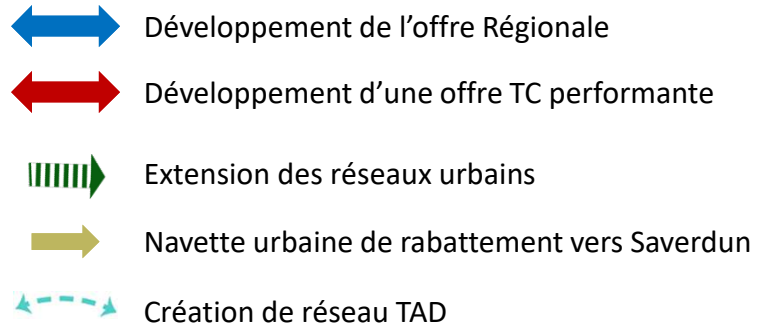
Un travail important de diagnostic a été réalisé ce qui a permis d'identifier **24 actions** à mettre en place sur le territoire, **divisées en cinq grandes thématiques** :

1. Mieux coordonner les services de mobilité entre AOM et Collectivités / intercommunalités de proximité
2. Organiser et développer les transports en commun communaux de proximité, interurbains, scolaires, régionaux
3. Accompagner la transformation des usages de la voiture (autopartage, covoiturage,)
4. Revenir vers un urbanisme de proximité
5. Favoriser la pratique des modes actifs (Vélo, Marche à pieds)

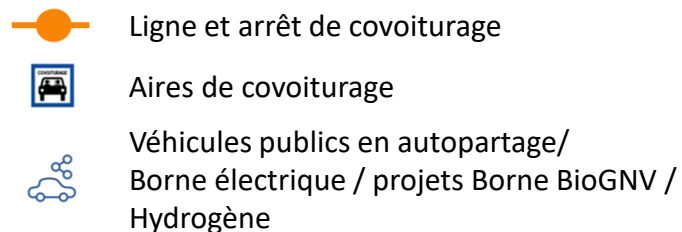
Le projet de mobilités SCoT des EPCI partagés



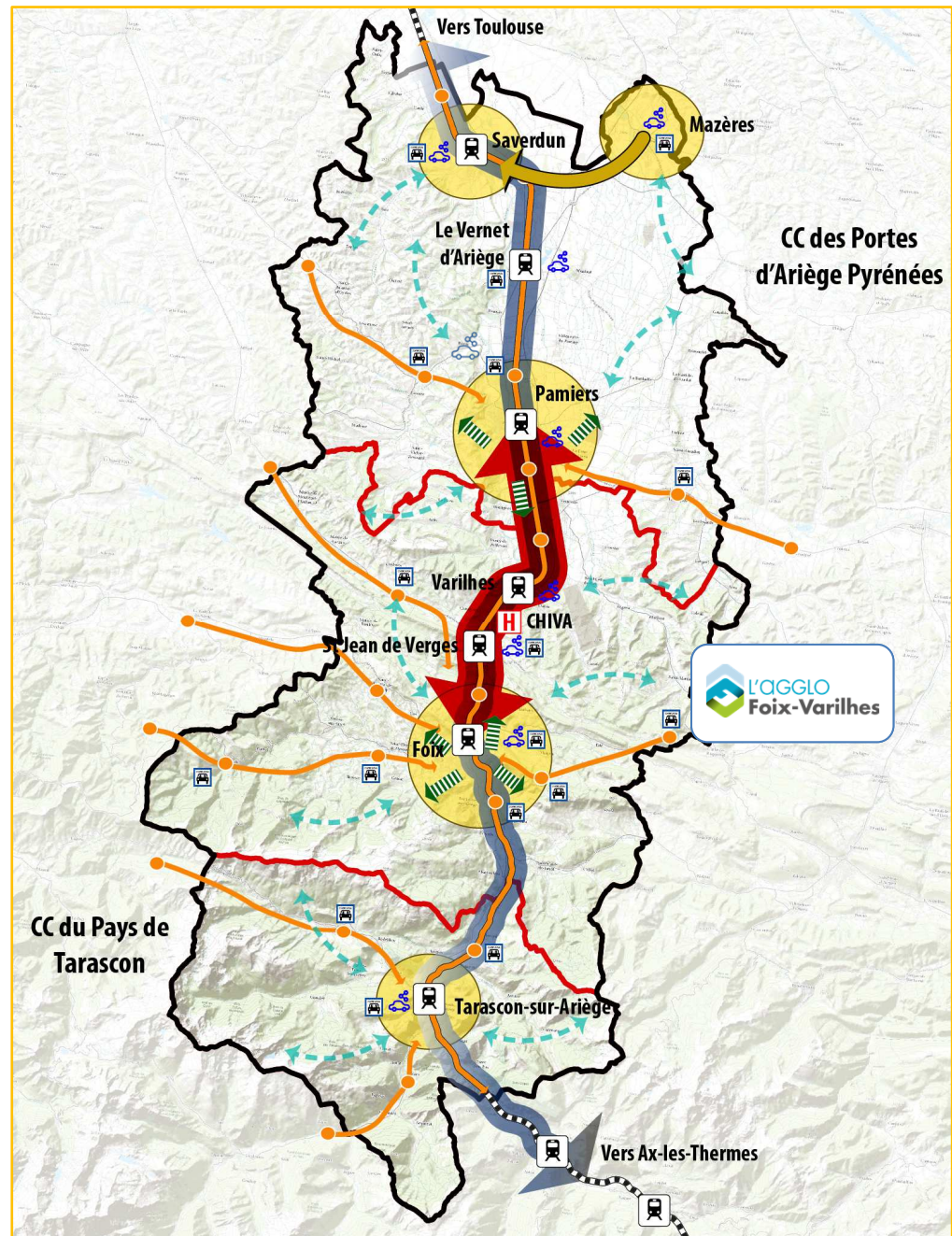
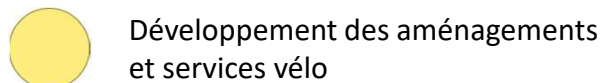
Transports en commun



Voitures partagées

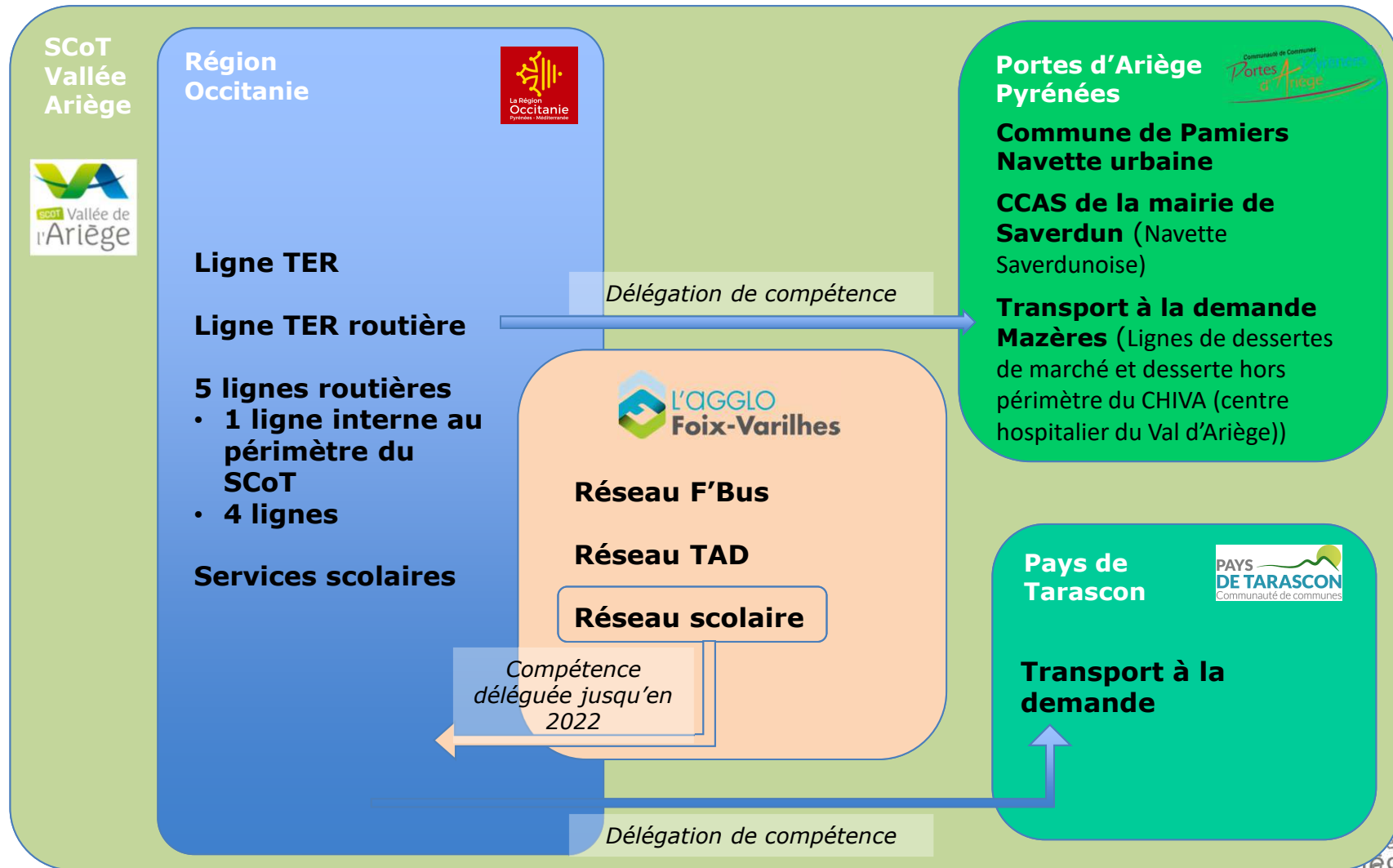


Modes actifs



RAPPEL DE LA GOUVERNANCE ACTUELLE

Illustration des Transports en Commun / Ferroviaires



MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE

En appui du Plan de mobilité simplifié approuvé en 2019,

En appui à l'AAP France Mobilités,



1. **Etude AOM** sur l'exercice et la périmètre de la compétence Mobilité
2. Etude sur le **déploiement d'un Plan Vélo**
3. Etude de préféabilité d'aménagement de **3 Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM)**
4. Déploiement de l'AMO sur des études ponctuelles Mobilités Intercommunalités et Communes membres : catalyseurs de bonnes pratiques.

ETUDE AOM

- Suite à une action du **Plan de Mobilité** où la question de la gouvernance est apparue centrale pour appliquer des solutions concrètes de mobilité, dès 2018
- Suite à la LOM et l'échéance du 31 mars 2021 pour nos deux Communautés de communes membres, dont la CC la + importante du Département
- Cette étude a été retenue dans le guide des **Nouvelles solutions de mobilité dans les espaces de faible densité**, publié par l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) et Transdev.
- Lancement de l'étude a eu lieu en octobre 2019, peu avant la promulgation de la LOM et **capacité des Communautés de communes de se saisir de la Compétence mobilité dite « AOM », d'ici le 31/12/2020 (décalée pour cause de crise sanitaire au 31/03/2021) .**

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

- Aujourd'hui seule l'**Agglo Foix-Varilhes a la compétence mobilité**, et est donc AOM, du fait de son statut de Communauté d'agglomération.
- **2 Communautés de communes** ayant de véritables ambitions de proposer un bouquet de solutions alternatives aux TC traditionnels et à l'utilisation de la VP individuelle, en déclinaison du **Plan de Mobilité SCoT**.
- L'étude en cours doit permettre de **déterminer la faisabilité financière, juridique et technique de la création d'une ou plusieurs autorités organisatrices de la mobilité (AOM)** sur le périmètre du SCoT de la Vallée de l'Ariège.
- Cette AOM Unique (ou ces AOM) permettrait de **déployer des services de mobilité autres que ceux assurés par la Région en qualité d'AOM, à l'échelle de leur périmètre**, en lien avec les actions identifiées dans le Plan de Mobilités SCoT et des besoins sur le territoire.

ETUDE AOM

Marché des Prestations Intellectuelles : étude de faisabilité technique, juridique et financière d'une ou plusieurs AOM sur le périmètre SCoT

Mission 1 : les structures envisageables

Mission 2 : les ressources locales de l'AOM locale (ou des AOM) = estimation VM par intercommunalités et par groupement d'intercommunalités

Mission 3 : l'offre de service envisageable

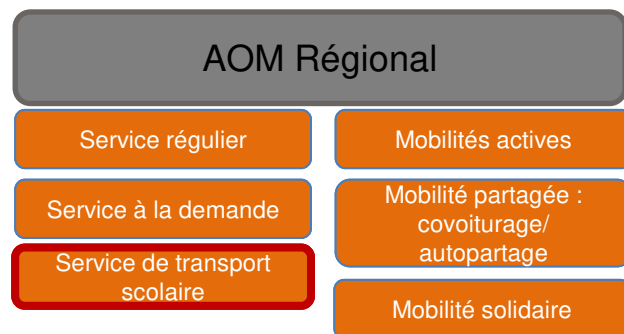
Tranche optionnelle 1 : assistance relative à la création de la nouvelle AOM

Tranche optionnelle 2 : assistance à la rédaction d'un contrat d'assistance à MOuvrage

Mise en oeuvre opérationnelle de l'offre de service et sa gestion

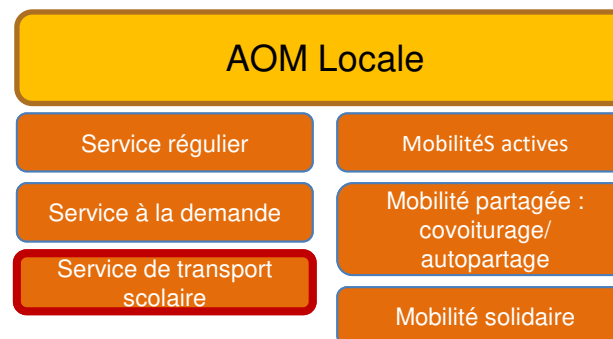
AOM et délégation de compétence

La compétence mobilité n'est plus sécable (elle ne peut plus être partagée par plusieurs AO1)



L'article L1111-8 du CGCT et l'article L1231-4 du code des transports introduisent la possibilité pour la Région de déléguer tout ou partie des services qu'elle organise à :

- Une collectivité territoriale d'une autre catégorie (département, commune)
- Un EPCI à fiscalité propre (métropole, CU, CA, CC)
- Une autre AOM (SM AOM)
- SM SRU



Contrairement à une Région, une intercommunalité ne peut pas déléguer tout ou partie d'une compétence dont elle est attributaire.



Pas de délégation possible à un SM non AOM

La Région (ou l'AOM) peut confier par convention tout ou partie de l'organisation des transports scolaires conformément à l'article L3111-9 du code des transports.

MÉTHODOLOGIE D'ÉTUDE DES SCÉNARIIS ENVISAGEABLES

1/ Identifier les scénariis de gouvernance envisageable pour atteindre le projet de mobilité

- Identifier toutes les structures juridiquement réalisables sur le périmètre

2/ Identifier ce qu'apporte chaque scénario identifié pour le projet de mobilité

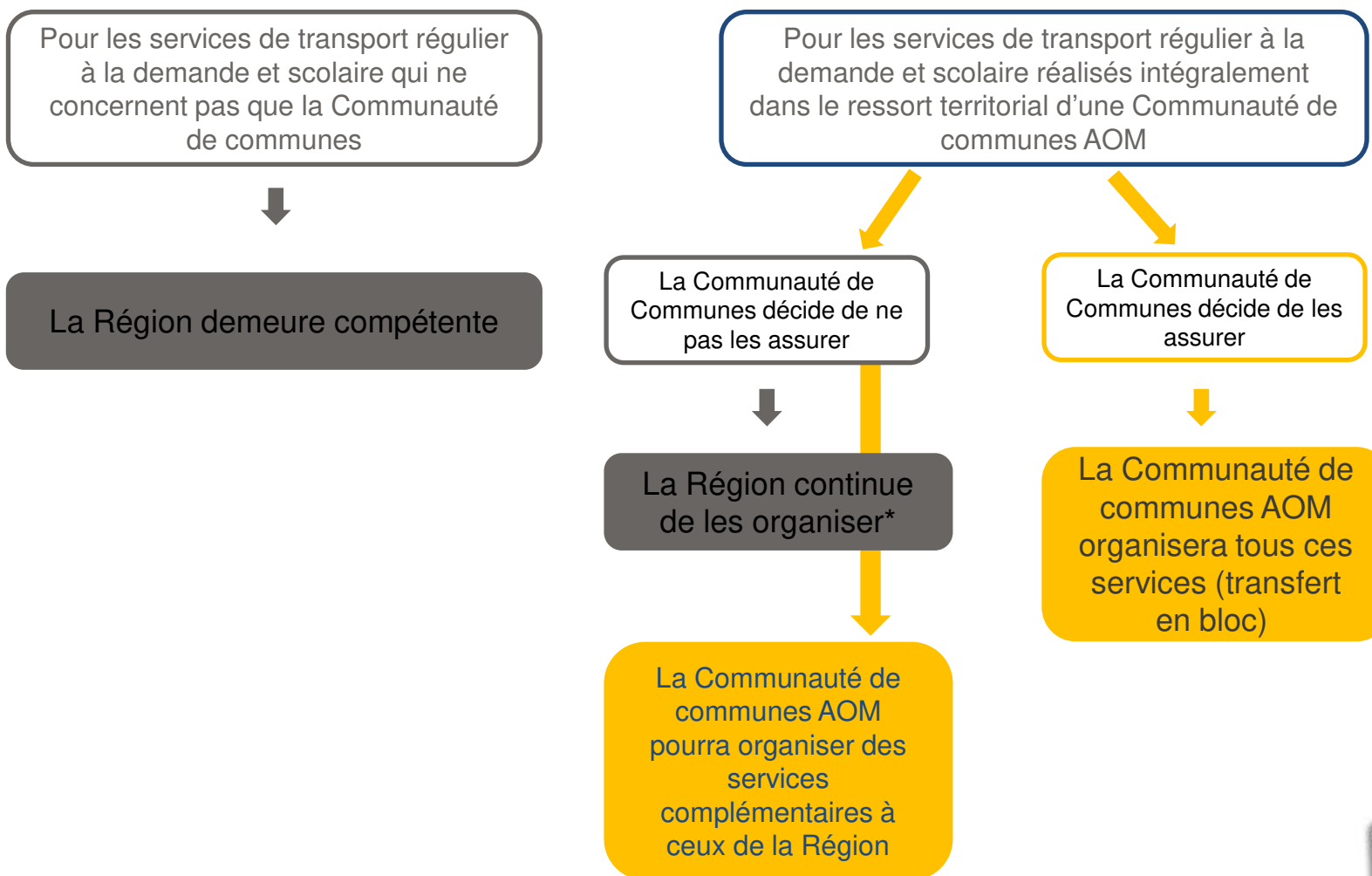
- Chaque scénario permettra de part les compétences acquises de déployer certaines actions du projet de mobilité

3/ Préciser les modalités techniques, juridiques et financières de chaque scénario de gouvernance

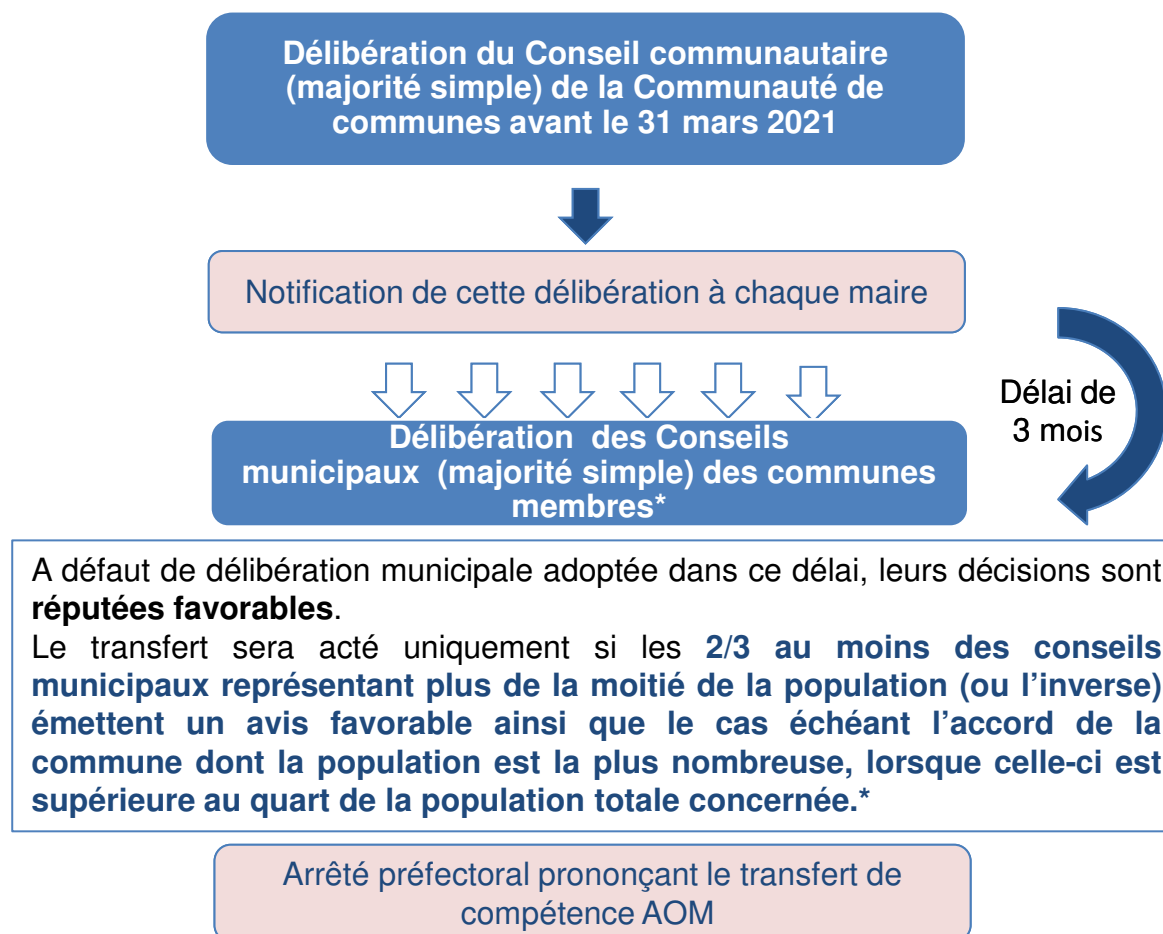
- Technique : Choix en matière de transfert de service, opportunité offerte, contraintes attendues, ...
- Juridique : modalité de transfert, retro-planning avec identification des actes administratifs associés
- Economique : évaluation des ressources mobilisables : versement mobilité, transfert de charges économiques en lien avec les services transférés, moyens nécessaires, ...

4/ Bilan multicritère pour aider aux choix de 2/3 scénariis à approfondir

AOM et transfert de compétence de la Région



Quelles sont les modalités pour le transfert de compétence ?



*Si elle n'est pas transférée, la compétence revient à la Région qui l'exerce sur le territoire de la communauté de communes concernée au 1^{er} juillet 2021. Dans ce cas, même si la compétence est régionale, les communes qui organisaient déjà des services avant la prise de compétence par la Région, peuvent continuer à les organiser sans avoir le statut d'AOM, et peuvent continuer à prélever le versement mobilité.

LES 1^{ERS} SCÉNARIOS RÉALISABLES JURIDIQUEMENT (07/2020)

Scénario fil de l'eau :
Agir avec la seule
AOM Agglo de Foix-
Varilhes



Scénario 2 :
Agir avec l'AOM de Foix
Varilhes et les 2 CdC en
AO de second rang de la
Région



Scénario 3 :
Agir avec les EPCI en
AOM

Variante 1 :
Agir avec la création d'une
nouvelle AOM sur la CC
PAP

Variante 2 :
Agir avec la création d'une
nouvelle AOM sur la CC du
Tarasconnais



Scénario 4 :
Agir avec une AOM à
l'échelle du syndicat
mixte

Variante 1 :
Syndicat à l'échelle de 2 EPCI

Variante 2 :
Syndicat avec tous les EPCI et
la Région



Les scénarii souhaitables et envisageables (11/2020)

Scénario fil de l'eau :
Agir avec la seule AOM
Agglo Foix-Varilhes

**MAINTIEN DE LA
SITUATION ACTUELLE**



Scénario 2
Agir avec une AOM à
l'échelle du syndicat mixte
SCoT dès le 31/03/2021



Scénario 3 à construire en deux étapes

1ère étape :

Agir avec l'AOM Agglo Foix-
Varilhes

et les 2 CC en AO de second
rang de la Région au
31/03/2021



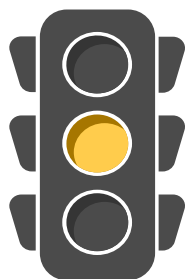
2ème étape :

Agir avec une AOM unique
à l'échelle du Syndicat de
SCoT à moyen terme



Scénario 2 :

Agir avec une AOM à l'échelle du syndicat mixte dès le 31/03/2021



MENACES



OPPORTUNITES

Projet de mobilité

Une culture « mobilité » encore trop jeune pour assumer cette prise de compétence en commun.

Difficulté d'instaurer un VM en 2021 au regard du contexte de crise actuelle.

Relation avec la Région

Un partenaire régional peu favorable à cette initiative générant un jeu d'acteurs délicat au sujet des services existants.

Relation institutionnelle

Contribution différenciée des EPCI au projet de mobilités au regard du tissu économique

Avoir une structure de gouvernance cohérente pour déployer les services
Décider des services à organiser et/ou à soutenir via un taux possible de VM plus fort sur l'ensemble du territoire.

Acteur de la mobilité reconnu et légitime au niveau du bassin de mobilité et dans le contrat opérationnel de mobilité

Développement d'une ingénierie commune en charge de la politique mobilité sur l'ensemble du périmètre du Syndicat dont Agglo Foix Varilhes.

Scénario 3 en 2 temporalités:

1/Agir avec l'AOM de Foix et les 2 CdC en AO2 de la Région

2/Agir avec une AOM à l'échelle du syndicat mixte à moyen terme



MENACES

Projet de mobilité

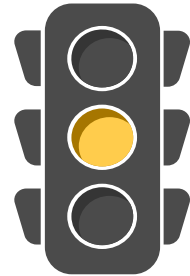
Comment garantir la réussite du projet sans une structure légitime permettant d'avancer sur ce projet de mobilité à l'échelle du SM.

Relation avec la Région

Aucune garantie sur les souhaits de la Région de déléguer quelques aspects de sa compétence mobilité. Pour rappel, la Région n'a pas la capacité de prélever de Versement Mobilité.

Relation institutionnelle

Une dynamique qui s'essouffle au fil du temps par l'absence d'une structure portant le projet de mobilités.



OPPORTUNITES

Un projet de mobilité avec une traduction opérationnelle progressive pour s'appropriier la compétence mobilité. Un accompagnement du projet de mobilités à maturation via le SM SCoT (poursuivre la dynamique).

Création facilitée d'un partenariat fort et construire un projet commun (à terme via le SM SCoT).

Devenir à terme un Acteur de la mobilité reconnu et légitime

Scénario 3 en 2 temporalités

Quelle place pour le Syndicat SCoT Vallée de l'Ariège dans cette phase transitoire ?

Un des enjeux de ce scénario est de garantir la dynamique de projet pendant la phase transitoire jusqu'à la constitution du Syndicat Mixte AOM en lien étroit avec ces deux autres missions.

Une des pistes serait de légitimer le Syndicat de SCoT comme acteur central de la planification de la mobilité à l'échelle de tout le territoire.

L'objectif est d'assurer au Syndicat de SCoT, une place centrale dans les relations partenariales avec les acteurs de la mobilité afin d'orienter les décisions en faveur du projet du territoire :

- Travail partenarial avec l'Agglo Foix Varilhes dans le cadre de sa définition de sa stratégie de mobilité, contrat de mobilité Agglo,
- Détermination du périmètre SCoT comme périmètre pertinent de "bassin de mobilité" (proposition Plan de Mobilité / Région Occitanie)
- Echange avec la Région dans le cadre des évolutions des offres de mobilité, ...
- Participation au comité de partenaires voire aux contrats opérationnels de la mobilité.

Pour rendre opérante cette légitimité, une modification statutaire serait possible dès 2021 mais sa portée resterait toutefois limitée sans portage politique fort.



POUR PROLONGER L'INFORMATION

Amandine COUREAU - Directrice du Syndicat

Courriel : a.coureau@scot-vallee-ariege.fr

Sylvain PEYRON - Chef de projets Mobilités

Courriel : mobilites@scot-vallee-ariege.fr

Téléphone : 05.61.69.01.61

Site Internet (rubrique Plan Déplacements) : www.scot-vallee-ariege.fr



Présentation AOM

Decazeville Communauté

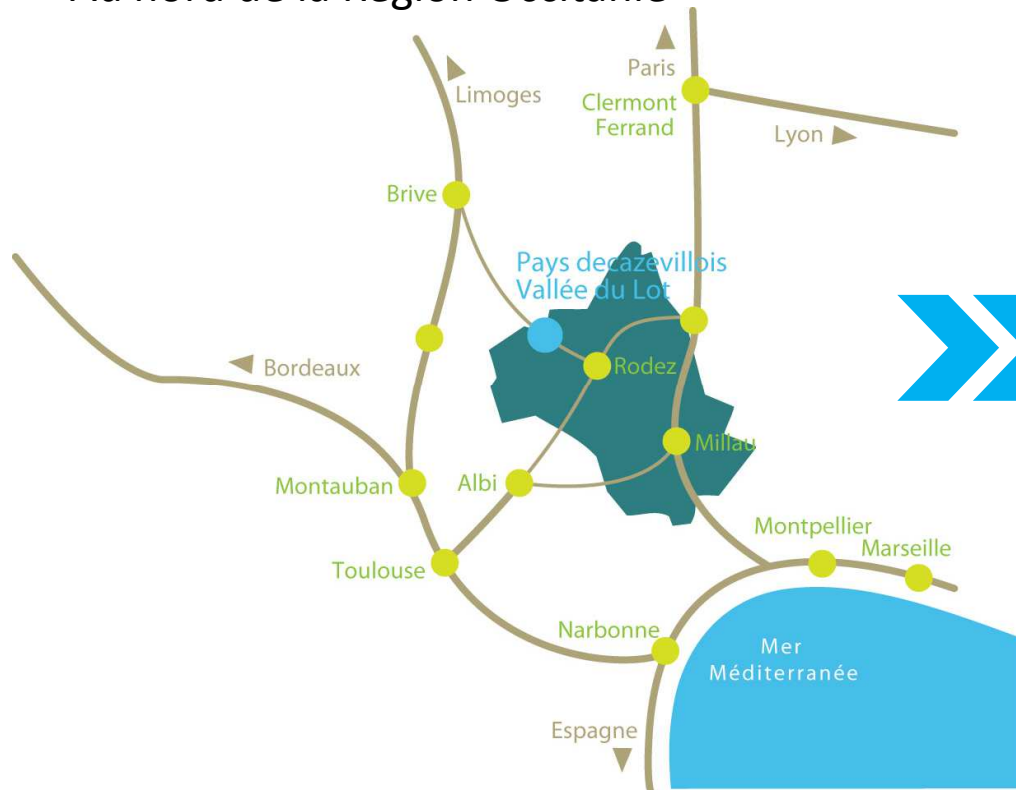


- Webinaire ADCF du 27 Novembre 2020 -

Le territoire

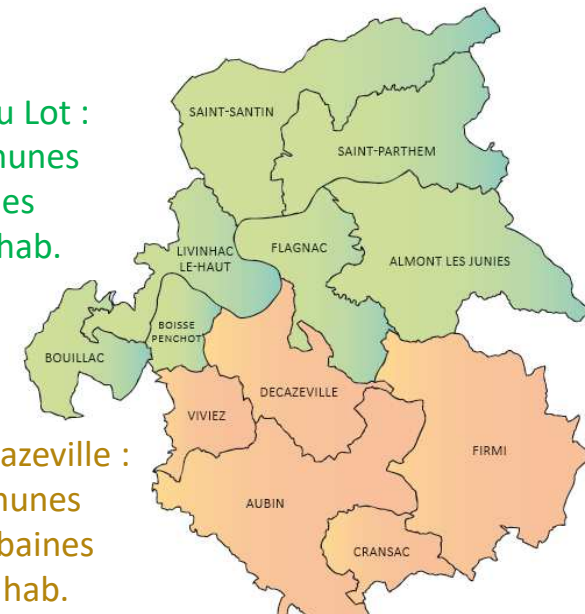


Au nord de la Région Occitanie



Decazeville Communauté

Vallée du Lot :
7 communes
rurales
4758 hab.



Bassin Decazeville :
5 communes
semi urbaines
14795 hab.

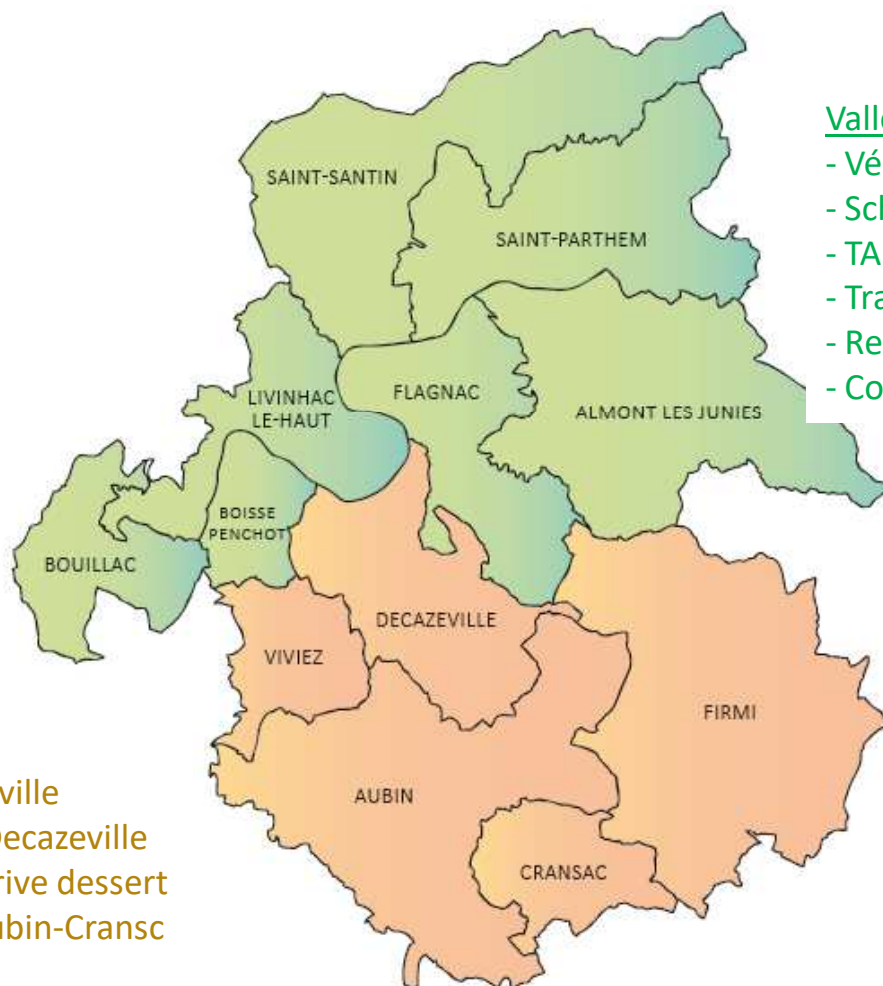
- Decazeville Communauté = 12 communes
- Ancien bassin minier
- Population : 19 553 habitants
- Superficie totale de 187,38 km²
- Zone montagne = vallées étroites, population concentrée dans les fonds de vallée.
- 36% de la population a + 60 ans
- 15 % chômage
- 11 % de ménages n'ont pas de moyen de locomotion.

Historique du service



- ▣ **2001** : Le schéma directeur de la Communauté acte la demande des élus en matière de déplacements.
- ▣ **2004** : Label Agenda 21 local.
- ▣ **Juin 2006** : Elaboration de notre Plan Global des Déplacements (PGD).
- ▣ **Décembre 2007** : Recrutement 1 ETP pour la mise en place du service transports.
- ▣ **Février 2008** : 1^{ère} ligne réseau urbain « Le TUB » desservant un bassin de 15 000 hab.
- ▣ **Octobre 2009** : Déclaration de notre ressort Territorial (RT) => **AOM**.
- ▣ **Juin 2010** : Elaboration de notre Schéma Modes Doux (SMD). Aides à l'achat de VAE de 2011 à 2019.
- ▣ **Janvier 2012** : Instauration du Versement Mobilité (VM) à 0,60%. Mise en service de la 2^{ème} ligne TUB.
- ▣ **Septembre 2013** : Prise de compétence transport scolaire (700 élèves).
- ▣ **Janvier 2018** : Renforcement du service avec 0,5 ETP. Mise en service du TAD sur les 12 communes. Révision du PGD et SMD.
- ▣ **Janvier 2019** : Mise en place du dispositif Rezo Pouce.

Les services de transport sur les 2 parties du territoire



Vallée du Lot :

- Vélo-route / Voie verte en 2014 (24 km)
- Schéma modes doux en 2018
- TAD en 2018
- Transport scolaire en 2018 (250 élèves)
- Rezo Pouce en 2019
- Covoiturage à l'étude en 2021

Transport Régionaux :

- Car liO Rodez-Decazeville
- Car liO Villefranche-Decazeville
- Train Rodez-Figeac-Brive dessert nos 3 gares : Viviez-Aubin-Cransac

Bassin Decazeville :

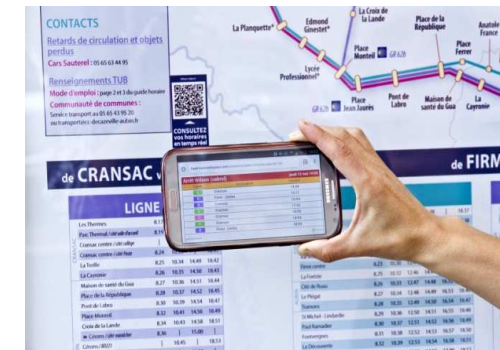
- Le réseau TUB en 2008
- Schéma modes doux en 2010
- Transport scolaire 2013 (500 élèves)
- TAD en 2018
- Rezo Pouce en 2019
- Covoiturage à l'étude en 2021



Le réseau TUB



- ▣ Mise en service le 25 Février 2008.
- ▣ Exploité en marché public (3 bus appartiennent au transporteur)
- ▣ Coût annuel HT : 340 000 € exploitation – Recettes billettique : 30 000 €
- ▣ 2 lignes de bus de 25 km chacune desservent 120 arrêts.
- ▣ Cadencement : 1 bus/heure de 7h à 18h30 du lundi au samedi.
- ▣ Tarifs : 1 € ticket unitaire, 3,50 € pass'10 voyages mensuel 6,5€, annuel 70€.
- ▣ Fréquentation : 147 000 montées/an – soit 470/jour
- ▣ Profil des usagers du TUB (hors période scolaire) :
 - 42 % demandeur d'emploi
 - 34 % retraités
 - 14 % étudiants (26% étudiants en période scolaire)
 - 10 % salariés
- ▣ Mai 2016 : géolocalisation des bus en temps réel
- ▣ Février 2019 : billettique sans contact Ubi Transport





Le TAD



TAD étendu aux 12 communes le 1^{er} Septembre 2018:

- Marché public inclus dans le marché Transport Scolaire
- Coût annuel HT : 20 000 € exploitation – Recettes billettique : 2 000 €
- Transport effectué en véhicule 5 ou 9 places.
- Tarif usager : 2 € l'aller
- Prise en charge à domicile et dépose à des arrêts et des horaires fixes, sur des jours et horaires déterminés.
- Gestion des réservations à la Communauté et partage d'un fichier de réservation en temps réel sur google drive avec les transporteurs.
- 2019 = 56 usagers TAD dont 24 réguliers





Le transport scolaire



- ▣ Transfert de la compétence scolaire du Département pour les 5 communes semi-urbaines en 2013 : 500 élèves - 22 circuits cars + réseau réseau TUB.
- ▣ Transfert de la compétence scolaire de la Région pour les 7 communes de la Vallée du Lot en 2018 : 250 élèves – 13 circuits cars.
- ▣ Contrats de marchés publics signés.
- ▣ Coût annuel HT : 510 000 € exploitation – Recettes billettique : 47 000 €
- ▣ Coût moyen de transport d'un élève sur le territoire = 813 €
- ▣ Tarifs : 65 € carte annuelle (25 € le 3^{ème} trimestre)
- ▣ Financement du transport scolaire :
 - 43 % Communauté
 - 28 % Région (compensation transfert)
 - 22 % Communes
 - 7 % Familles





La mobilité active



- ▣ Juin 2010 : validation du **schéma modes doux** qui recense l'ensemble des pistes cyclables à aménager sur le territoire et les actions à développer pour promouvoir les déplacements doux.

- ▣ **Actions** du schéma mises en œuvre :

- Pédibus dans 2 écoles en 2010 et 2011

- Subventions VAE de 250 € de 2011 à 2019 (8 à 10 subventions/an)

- Quelques aménagements de voiries (en cours)

- Quelques arceaux vélos devant les médiathèques et le cinéma.

- Actions de promotion des modes alternatifs à la voiture menées de 2007 à 2012 à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité (bourse aux vélos, pédibus, 1 semaine sans ma voiture,...)



- 2014 : **Une vélo-route/voie verte entre Bouillac et St Parthem** le long du Lot. Ce linéaire de 24 km s'inscrit dans un réseau national « France Vélo Tourisme ». Les tronçons de vélo route qui passent à proximité des bourgs offrent également un linéaire sécurisé et attractifs pour les déplacements quotidiens.

L'auto-partage



Pour compléter les moyens de transport existants, Decazeville Communauté a adhéré en 2019 à REZO POUCE.

- ▣ **60 arrêts** ont été installés sur les 12 communes du territoire, et **90 personnes se sont inscrites**.
- ▣ Coût dispositif : 19 000 € (adhésion, formation, poteaux arrêts, animations) – 48% financement LEADER – recrutement d'un jeune en service civique de 10 mois pour les animations.



Le Versement Mobilité



- ▣ Versement mobilité à 0,60% appliqué depuis 2012 aux entreprises du territoire (vote d'un taux progressif pour ménager les entreprises : 0,40 % en 2012, 0,50 % en 2013 et 0,60 % en 2014).
- ▣ Cotisants : 20% administrations et 80% entreprises privées (140 entreprises)
- ▣ Recettes moyennes de 500 000 €/an
- ▣ Perte de -15 % de recettes à craindre en 2020 en raison de la crise sanitaire et du recours au chômage partiel (non assujetti aux cotisations sociales).

Offre de formation du CNFPT sur la LOM



Production de ressources

- Podcasts sur le volet gouvernance de la LOM
Inscription - Code **SXOM2 001**
- **Mini-mooc** « mobilité » sur Fun-mooc



E-communauté du CNFPT « mobilité déplacements transport »

- Capitalisation de ressources
- Agenda : actions partenariales sur les territoires + webinaires sur la mobilité



Possibilité d'accompagnement sur-mesure (formations union ou intra) – Voir avec vos référents locaux du CNFPT



Offre de formation / politiques de mobilité



Stages du catalogue national : Lien [ICI](#)

Stages en présentiel, mixtes, à distance

Evènementiels : Lien [ICI](#)

- Partenariaux (Cerema / Ademe / GART / Collectivités.....)

(Journées européennes de Strasbourg, JN Management de la Mobilité.....)

- Rencontres territoriales / Journées d'actualité

Production de ressources :

Webinaires/podcasts; ressources documentaires; mooc.....

Transversalité

